



# LE PETIT BALADIN



## Sommaire

Le mot du maire	2
Nouvelles municipales	3 à 9
Le projet COUCOO	10
D'une histoire à l'autre	10 à 12
A nos contributeurs	12
Le battage à Baladou	13 à 15
Poésie	15
L'instituteur Jean BEIGNÉ	16
Chevalier de CONTYE, de Pomié	17 à 19
Les veillées d'antan	20
Le SMECMVD	20 - 21
Boussole des jeunes	21
Nouvelles des associations	22 à 27
Bon à savoir	28
Nouvelles réglementaires	28-29
Une nouvelle baladine	30
Agenda	31
Violences faites aux femmes	31
Informations utiles	32

**Bulletin municipal  
de la commune de  
BALADOU**

**n° 41 - janvier 2022**

## Le mot du Maire

Les semaines et mois se suivent... et malheureusement se ressemblent, les « dents de scie » opérées par la crise sanitaire nous montrent à quel point nous la subissons toujours au bout de quelques deux années à coup de « vagues » successives !

Mais nous nous devons d'avancer, sans nous contenter ni nous satisfaire d'attendre, de rester impassibles.

Avancer, encore et toujours, c'est aussi l'un des propres de l'être humain.

Mais avancer en nous protégeant, en respectant ces consignes qui nous assurent vraiment un strict minimum de sécurité.

Futile et dangereux serait de penser qu'un simple bout de tissu ou de papier approprié, accroché à nos oreilles, nous protège de tout. Restons vigilants, prudents, responsables.

La vie continue et doit continuer malgré tout.

Quelques projets ont avancé, notamment les travaux du cimetière. Il reste à faire la jonction entre l'ancien et la nouvelle partie, ainsi que les murs d'enceinte. Les délais de réalisation peuvent parfois paraître longs, mais beaucoup d'entreprises sont soit submergées de travail, soit connaissent des problèmes d'approvisionnements.

Le terrain au dessus de cette nouvelle partie du cimetière va être acquis (1.200m<sup>2</sup>) ... cela faisait partie des conditions vues avec le propriétaire lors de l'agrandissement du cimetière.

L'église n'est pas oubliée : l'installation électrique va être refaite, la toiture révisée, l'escalier en bois vers le clocher consolidé et la partie des moteurs électriques des cloches refaite.

Les travaux de remplacement des fenêtres et des volets des appartements en dessus de la mairie vont commencer.

Pour tous ces travaux, les financements sont acquis: subventions, emprunts ou autofinancement.

Quelques installations du bâtiment abritant l'école ont nécessité pas mal de travaux liés à

l'ancienneté des matériels : le chauffe-eau de la chaudière a été remplacé par un de type électrique, des réfrigérateurs usagés ont été remplacés ainsi que le lave-vaisselle. Il est aussi prévu de remplacer la chaudière à gaz, présentant quelques signes de fatigue, par un chauffage de type « pompe à chaleur ».

Des devis sont en attente pour la construction d'un bâtiment à usage de garage et de rangement du matériel municipal, permettant ainsi de ranger les véhicules ainsi que du matériel appartenant à la mairie, les caves sous celle-ci ne pouvant plus rien accepter.

Autre fait marquant concernant la rentrée scolaire : l'approvisionnement des matières premières de base pour les repas servis à la cantine a été modifié. En effet, il est aujourd'hui privilégié les producteurs locaux (et de ce fait des circuits considérablement raccourcis) avec intégration de plus en plus de produits issus d'origine « bio ».

J'ai une pensée pour ceux de nos compatriotes qui nous ont quitté et m'associe à la peine de leur entourage: leur souvenir reste. Ils ont écrit quelques lignes de l'histoire de Baladou.

Cette année encore, par respect des injonctions préfectorales, nous ne pourrons pas réaliser la traditionnelle cérémonie des vœux, et c'est bien regrettable. Regrettable, mais toutefois sensé. Ce moment de retrouvailles conviviales permet de faire un point sur l'année écoulée, tout en se projetant sur celle à venir.

Alors, c'est au moyen de ce Petit Baladin que je vous souhaite, tant en mon nom personnel qu'au nom de la municipalité, une bonne année 2022, surtout une bonne santé et que le meilleur pour vous, vos familles et vos proches s'accomplisse.

Que la vie dans notre commune vous reste .... nous reste agréable et douce.

Jean DELVERT



# Nouvelles municipales

## Le Petit Baladin

Vous avez dans les mains le numéro 41 du Petit Baladin. Dans ce numéro vous trouverez comme d'habitude des informations que vous ne lirez nulle part ailleurs sur la vie de la Commune et des associations. Cette fois, nous avons reçu pas mal de contributions extérieures qui témoignent de votre intérêt pour ce bulletin, et qui, nous le pensons, ne manqueront pas de plaire à de nombreux Baladins. Vous trouverez le nom des auteurs, comme d'habitude à la fin de chaque article. Le reste du matériel est préparé par la secrétaire de mairie et des membres du Conseil. L'une ou l'autre photo nous a été aimablement fournie par Bernard COULIÉ. Nous vous souhaitons une bonne lecture!

## Transport à la demande

Comme indiqué dans le précédent numéro, un tarif unique de 2 € par voyageur et par trajet (NB : un aller-retour = 1 trajet!) est désormais proposé pour les destinations suivantes :

- **liaison Baladou Martel Aller-Retour: départ vers 9 h chaque mercredi matin.**
- **liaison Baladou Souillac Aller-Retour: départ vers 9 h chaque vendredi matin**
- **liaison Baladou Brive la Gaillarde Aller-Retour : départ vers 14 h le 2<sup>e</sup> mercredi du mois**

Les demandes de transport doivent être introduites auprès de la mairie au plus tard la veille du trajet souhaité. Le départ et le retour peuvent s'effectuer à votre domicile ou à la mairie selon votre choix.

## Fermeture du Centre des Finances Publiques de Souillac

Vous le savez probablement, une réorganisation générale des antennes au plan national et départemental tend à la suppression de bon nombre de centres de trésorerie de proximité.

C'est ainsi qu'après le centre de Martel au 1<sup>er</sup> janvier 2019, c'est au tour de celui de Souillac de baisser le rideau

définitivement. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Commune de Baladou, ainsi que celles du nord du Lot, seront rattachées à Saint-Céré. Tant pour le relationnel des agents et élus des collectivités que pour les administrés, c'est à nouveau un service public qui s'éloigne de l'usager.

## Suppression de la régie des recettes

En raison des nouvelles modalités d'encaissement et de dépôt des espèces imposées par les finances publiques, mais aussi par sécurité, il a été décidé de supprimer la régie des recettes pour le transport à la demande et la location de la salle des fêtes.

En pratique il ne sera malheureusement plus possible de payer en Mairie les montants dûs pour ces deux services, que ce soit en espèces ou par chèque.

Une fiche sera à remplir par le locataire ou le voyageur transporté pour fournir les renseignements permettant d'établir une facturation. Le paiement de la facture devra être effectué directement auprès des services de trésorerie, soit par chèque à envoyer soit par carte bancaire via internet sur la plate forme PAYFIP de la Direction Générale des Finances Publiques ([www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)).

## Agrandissement du cimetière

Les travaux d'agrandissement du cimetière prennent forme peu à peu. Comme indiqué dans le mot du maire, la présence de rocher plus près de la surface que ce qui était attendu a impliqué de faire appel à des machines spécifiques en septembre. La mise en service est prévue au printemps 2022.

Lors du conseil municipal du 04/12/2021, l'assemblée a délibéré pour les surfaces et tarifs dévolus à ces emplacements funéraires à venir sur cette parcelle. Les modalités en vigueur sur les 2 cimetières du bas restent inchangées, bien que très peu de places soient encore disponibles. Une enquête menée auprès des communes environnantes pour connaître leurs pratiques a montré que seules deux proposent encore des concessions perpétuelles, les concessions de 30 ou de 50 ans étant devenu la généralité. Le conseil municipal de Baladou a

# Nouvelles municipales



Comme le montre la photo prise durant les travaux, la couche de terre meuble est très mince.

toutefois souhaité maintenir la possibilité de concessions perpétuelles. Les tarifs peuvent être demandés en mairie.

## Lutte contre les frelons asiatiques

Pour rappel, le conseil municipal a décidé d'une participation financière plafonnée à 80 € maximum par nid et selon les conditions suivantes :

- le nid de frelon présent sur le territoire communal doit être signalé en mairie ainsi que l'identité de l'entreprise choisie pour l'enlèvement et destruction, avant intervention,
- la commune établit un bon de participation financière au demandeur, bon à remettre à l'intervenant pour lui signifier l'engagement de la collectivité,
- facturation de l'entreprise intervenante à la commune à hauteur de ce montant maximum
- le paiement de l'éventuel complément reste à charge du demandeur de l'intervention.

A noter que la destruction des nids sur le domaine public reste entièrement à charge de la collectivité. Merci de les signaler en Mairie.

## Départ à la retraite de Francis, notre agent technique

Arrivé en avril 2005 à Baladou, Francis MEUNIER a su au



fil des 16 années au service de la commune s'impliquer dans ses diverses tâches et être apprécié des Baladins.

Durant près de 13 ans il a notamment assuré le transport scolaire de nos enfants de maternelle et de primaire à travers la commune.

Sa retraite étant effective au 1er août 2021, c'est le 04 septembre que la population a été conviée à la salle des fêtes pour son pot de départ, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. Le maire Jean Delvert, ainsi que Jean-Louis Clédél, maire jusqu'en 2008 ont tous deux souligné dans leur allocution les qualités dont Francis a fait preuve dans l'exécution de ses activités professionnelles : autonomie, discrétion, initiative, ponctualité.



# Nouvelles municipales

Après les discours vint le temps des cadeaux, notamment un fauteuil pour permettre à Francis de profiter confortablement de sa retraite bien méritée. Ce dernier a toutefois repris momentanément du service en fin d'année pour assurer le transport scolaire durant le congé paternité de son remplaçant, Chamssidine MALHANA.

## spectacle à l'école

L'histoire du Chat Bada tient lieu de fil conducteur pour expliquer aux enfants ce qu'est le jazz. Et ils sont une

bonne centaine, venus des écoles de Martel, Cuzance et Baladou, à avoir profité le 9 décembre dernier de ce conte rythmé par les chansons, pour terminer l'année.

Contrebasse et guitare ou banjo ont accompagné la chanteuse du groupe, Valérie Rapin Lloret. Il n'en fallait pas plus pour voir les enfants se déhancher en rythme. La troupe, venue d'Auterive, présente des spectacles guitare et voix, proposant des standards de jazz, latino ou blues pour tous types d'animation, culturelles ou autres. Renseignements possibles au 0631351698.



Notre salle des fêtes durant le spectacle donné aux enfants des école de Martel, Cuzance et Baladou

# Nouvelles municipales

## Décorations de Noël

Cette année, constatant l'état de délabrement du matériel existant, plusieurs membres du Conseil Municipal ont tenu à rénover les décorations mises en place à l'occasion des fêtes de fin d'année. C'est ainsi qu'un petit groupe de volontaires s'est attelé à la tâche pour réaliser à moindres frais les premiers éléments d'un village de Noël.



En recyclant quelques palettes en bois et quelques panneaux de contreplaqué d'emballage, ces volontaires ont construit les façades de plusieurs chalets montagnards ainsi que le traditionnel traineau du Père Noël tiré par les rennes. L'ensemble a ensuite été peint par des mains expertes, et installé sur le parking proche de la mairie au voisinage du monument à la mémoire des combattants de la guerre d'Algérie. C'est alors que les enfants des écoles sont intervenus pour compléter la décoration du traditionnel sapin et du village à l'aide de feuilles d'arbres et du matériel fourni par les habitants. Cela a été un beau moment de convivialité. Les volontaires espèrent accroître ce type de décorations au



fil des années, de manière à en installer également dans les différents hameaux de la commune. Appel sera fait le moment venu à l'aide des habitants.

## Le Noël des enfants

A l'initiative de la Municipalité chaque enfant de Baladou scolarisé jusqu'au CM2 a reçu une invitation pour assister à un spectacle de Noël le dimanche 12 décembre après-midi. Parents et autres membres de la fratrie étaient également conviés. Ce sont ainsi environ 40 personnes, petits et grands, qui ont assisté et participé au spectacle assuré par Dandsie de la Compagnie « A Qui Mieux Mieux », Par ses mimes de personnages inspirés du cinéma muet Dandsie recrée la magie poétique et burlesque des cirques d'antan.



En raison des restrictions sanitaires imposées en ce moment le goûter à prendre en commun a été remplacé par un goûter à emporter.

## Le Noël des aînés

Chaque habitant inscrit sur l'une des listes électorales de la commune et âgé de plus de 75 ans a été bénéficiaire d'une attention particulière à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Après interrogation de chacun pour connaître leurs souhaits, ce sont 18 personnes qui se sont retrouvées au restaurant L'Atelier du Goût le samedi 18 décembre pour partager un repas et pour un moment convivial avec quelques élus.

# Nouvelles municipales



Les 33 autres personnes ont reçu un colis gourmand à déguster : des boîtes de pâtés et foie gras préparées par Nicole FAUREL de Bazalgues, des gourmandises à base de noix du Gaec du Hameau – famille DELPY de Gaillard, une bouteille de vin de la Croisée des Vignes de Souillac et des papillotes de chocolats.

## Commémoration du 11 novembre

Le 11 novembre dernier, les élus du conseil municipal ainsi que Messieurs Robert BRUGUE, porte-drapeau et Guy LAVERGNE, représentant de l'association d'anciens combattants se sont retrouvés au pied du monument aux morts avec des membres de la population. Le texte proposé par Geneviève Darrieusecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, en charge des anciens combattants, a été lu par quatre personnes. La cérémonie s'est poursuivie par l'appel nominatif des soldats morts pour la France durant l'année écoulée, ainsi que des Baladins morts au Champ d'Honneur. Après une minute de silence, la cérémonie s'est terminée par le dépôt de gerbe au pied du monument.

### sur les routes de Baladou



## LA ROUTE DU TOURTAL ET SES BLAIREAUX: FIN DU FEUILLETON?

Après plusieurs mois de fermeture, la route est finalement rouverte à la circulation après les travaux de consolidation du sous-sol. L'entretien de cette voirie étant de son ressort de compétences, c'est la Communauté de Communes (CAUVALDOR) qui a coordonné la réalisation des travaux et en a assuré le financement, tandis que l'exécution en a été assurée par la firme Marcouly.

La section de route à hauteur des terriers de blaireaux a été creusée sur une certaine profondeur, la tranchée ainsi réalisée a ensuite été remplie de cailloux de manière à empêcher le foussement par les animaux. Une couche de grave – ciment a été étendue avant la pose du nouveau goudronnage. Espérons que le remède sera efficace !

## ENTRETIEN ET RÉFECTION

En 2021 les routes de la Queygue et de Pomié, ainsi que la place de la mairie (chemin Fernand Bois) ont bénéficié d'un entretien par l'épandage de "point-à-temps", constitué d'une émulsion de bitume recouverte d'un gravillonnage. Ce printemps c'est la route du Mont Mercou ente le pont de La Garrigue et la route du Tourein qui va bénéficier d'une remise en état complète sous la supervision des services de Cauvaldor. Dans un premier temps pendant la période hivernale on va procéder à l'élagage des branches gênantes. Ensuite on procédera à un reprofilage complet de l'assiette de la voirie et des bas-côtés, on posera une base de grave-émulsion et on terminera par l'asphaltage de la couche de roulement.

## Création d'un fonds d'archives communales

### APPEL À CONTRIBUTIONS

Nous rappelons qu'une collecte de documents est lancée auprès de la population afin de constituer un fonds d'archives communales, témoignage de l'histoire de Baladou et trace importante pour le futur. L'idée est de garder la mémoire visuelle de l'évolution des routes et des bâtiments, des maisons de famille, mais aussi des

# Nouvelles municipales

personnes et des événements festifs ou autres qui ont émaillé la vie de notre commune.

Les supports espérés sont variés, l'intention est simplement de les copier pour en garder une copie numérique. Vous gardez donc vos documents!

Les sujets possibles sont vastes, ils ont été passés en revue dans le précédent numéro du Petit Baladin.

Photos ou autres documents : tous les thèmes et supports sont acceptés!

Nous comptons donc sur votre collaboration pour participer à cette démarche avec vos souvenirs et votre plume, mais aussi vos données familiales et vos archives, parfois bien rangées et oubliées.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter la secrétaire de Mairie.

## Urbanisme

Malgré différents rappels et informations sur la réglementation (locale et nationale) dans les précédents Petit Baladin, nous déplorons encore des constructions ou travaux d'aménagement réalisés sans demande préalable.

Bon nombre de travaux, qu'ils créent une surface taxable ou non, telle une réfection de toiture ou édification d'une clôture, le crépi d'une maison ou un changement de menuiseries, sont autant d'exemples de travaux soumis à autorisation. Veillez également au délai d'instruction pour ne pas démarrer vos travaux avant d'obtenir la réponse...

En cas de doute sur la nature et la réglementation de votre projet, vous pouvez prendre contact avec la mairie.

Par ailleurs le nouveau PLUIH prend forme peu à peu mais accuse du retard. Ce nouveau cadre réglementaire devrait entrer en vigueur en 2024.

Bon à savoir: à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 les demandes d'urbanisme pourront être déposées par voie dématérialisée sur la plateforme [sve.sirap.fr](http://sve.sirap.fr)

Au cours de l'année 2021 ce sont 18 déclarations préalables de travaux, 8 permis de construire et 18

certificats d'urbanisme qui ont été déposés en mairie et instruits.

## Recensement citoyen (rappel)

On ne le répète jamais assez ... merci de respecter les délais pour procéder à cette formalité obligatoire

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent spontanément se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3<sup>ème</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire.

La mairie du domicile délivre alors une attestation de recensement. Cette démarche permet à l'Administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Cette formalité est obligatoire pour avoir le droit de se présenter aux concours et examens publics (baccalauréat, permis de conduire, etc.).

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État avant l'âge de 25 ans, mais également de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

## Élections présidentielles et législatives

L'élection du président de la République se déroulera :

le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour ;  
le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Néanmoins, en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et en Polynésie française, les électeurs voteront les samedis 9 avril et 23 avril pour tenir compte du décalage horaire.

Pour la désignation des 577 députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France, les élections législatives se dérouleront:

le dimanches 12 juin pour le premier tour;  
le dimanche 19 juin 2022 pour le deuxième tour.

# Nouvelles municipales

Pour les Français de l'étranger ainsi que pour ceux de la Polynésie française, et afin de tenir compte de l'éloignement géographique, le premier tour se déroulera avec une semaine d'avance par rapport à la métropole.

Comme pour l'élection présidentielle, certains départements et collectivités d'outre-mer voteront le samedi précédant l'élection en métropole.

## Informations à retenir

Une nouvelle carte d'électeur sera remise à chaque inscrit : c'est cette nouvelle carte qui devra être présentée, toute carte antérieure sera refusée. La carte comprend diverses informations dont notamment le numéro national d'électeur qui devient obligatoire pour l'établissement des procurations.

L'inscription sur la liste électorale est possible jusqu'au vendredi 04 mars pour voter au scrutin présidentiel et jusqu'au 06 mai pour le scrutin législatif.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 entre en vigueur la réforme dite de "déterritorialisation des procurations". En vertu de cette réforme, un électeur pourra donner procuration à un autre électeur même si celui-ci n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois le mandataire sera toujours tenu de se rendre dans le bureau de vote du mandat pour voter à sa place. Le numéro national d'électeur deviendra une donnée importante pour établir les procurations.

Dans une commune de moins de 1 000 habitants, la pièce d'identité n'est pas obligatoire, mais en cas de doute, le président du bureau de vote peut vous demander de prouver votre identité par tout moyen.

Pour établir une procuration, l'électeur a le choix entre plusieurs démarches possibles. Il peut se rendre en gendarmerie, commissariat ou tribunal où il complètera le formulaire qui lui sera remis. Il peut également imprimer le formulaire (cerfa) dédié à cette procédure, le compléter et ensuite se rendre dans un des lieux précités pour enregistrer la procuration. Un téléservice est également disponible sur le site [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr). La connexion doit s'effectuer avec un identifiant France Connect. La personne devra néanmoins se rendre dans les 2 mois dans un des lieux d'enregistrement susmentionnés.

L'électeur ayant donné procuration reste libre de voter lui-même le jour J, à la condition que le mandataire n'ait pas encore pris part au vote à sa place. La procuration devient caduque de fait.

Il conviendra de veiller à ne pas attendre la dernière échéance pour procéder à l'établissement d'une procuration afin qu'elle puisse être valablement reçue en mairie et prise en compte pour le scrutin.

## La Maison des Aidants

Si vous avez la charge d'une personne qui pour des raisons de santé a besoin de votre aide en continu, cette information peut vous être utile.

L'association nationale La Maison des Aidants a pour but d'accompagner les aidants par du coaching, des formations, une ligne d'écoute, l'orientation, la valorisation des témoignages, etc.). Elle a inspiré la structuration de nombreuses associations sur tout le territoire français.

Outre l'action directe auprès des aidants, la Maison des Aidants® développe des programmes de formation spécifiques pour les professionnels.

Dans notre secteur il existe une antenne à Gourdon dont voici les coordonnées :

Catherine THOMAS,  
 Coordinatrice de la Maison des aidants  
 L'Oustal, avenue Cavaignac, 46300 GOURDON  
 06 32 16 61 15 - [maisondesaidants@ch-gourdon.fr](mailto:maisondesaidants@ch-gourdon.fr)

Cette antenne organise différentes activités en différents endroits de notre région, y compris du yoga pour tous, de la sophrologie en visioconférence, des ateliers créatifs, etc. Le planning mensuel peut être obtenu à l'adresse ci-dessus.

La Maison des Aidants offre les services d'aide psychologique aux aidants (tél 06 20 34 26 79), ainsi qu'un service de « temps libéré » : un professionnel de la Maison des Aidants vient passer du temps avec la personne que vous aidez pour vous relayer durant 1 à 4 heures. Il suffit pour cela de contacter la coordinatrice.

## Le projet « COUCOO »

Certains d'entre vous ont lu dans le dernier compte rendu du conseil municipal que ce dernier s'était prononcé par un avis favorable au lancement de l'étude pour ce projet, porté, entre autre, par Cauvaldor.

Il est important de préciser le terme de « lancement de l'étude » : car plusieurs études devant durer plus d'un an seront nécessaires (environnementales, avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux, etc...etc...).

### CE PROJET, QUEL EST-IL ?

La Société COUCOO, porteuse de ce projet est spécialisée dans l'hébergement touristique haut de gamme (sous forme d'écotourisme) axé sur l'exploitation de cabanes en bois, intégrées au site, de manière à les rendre pratiquement invisibles de près comme de loin.

Ces cabanes en bois s'intègrent dans des environnements boisés, soit au sol soit en hauteur, suspendues ou attachées aux arbres.

Selon la société, le respect de l'environnement est essentiel : pas de fondations, utilisation de matériaux locaux, pas de clôture ou de fermeture du site qui reste donc accessible à tous promeneurs ou marcheurs, clients ou pas, pas d'accès aux véhicules à moteurs traditionnels.

La structure d'accueil à installer dans un rayon de 1,5 km, comprendrait le parking pour la clientèle, le siège d'exploitation, le bureau d'accueil et un point de vente de produits locaux. Les clients seraient acheminés depuis l'accueil vers les cabanes au moyen de voitures électriques).

L'activité générerait 5 emplois à l'année, et environ 15

de plus en CDD, huit mois par an, recrutés en priorité sur le secteur.

### OÙ SE SITUERAIT-IL ?

Le site retenu pour la mise en place de 20 cabanes serait constitué d'une surface boisée d'environ 20 hectares, sur la commune de Creysse (entre le Mont Mercou et Creysse).

A ce jour, et bien que RIEN ne soit encore défini, par les porteurs de projet, ces derniers imaginent et espèrent qu'un accueil soit possible sur la commune de Baladou. Se pose le problème de l'accès : Cauvaldor va y travailler.

### ET QUAND ?

Compte tenu des études préliminaires obligatoires, deux à trois ans semblent une échéance minimale pour son aboutissement (si aboutissement bien entendu !).

Les élus des communes concernées ont été appelés à se prononcer sur le principe de ce projet afin de permettre la réalisation des études préparatoires. Creysse a émis un avis favorable le 25 novembre par 5 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions. Une étude paysagère et environnementale a été demandée ainsi qu'une concertation avec la population locale. Comme indiqué précédemment, Baladou a pour sa part également émis un avis favorable à l'unanimité le 04 décembre.

Les élus de Creysse et Baladou seront attentifs au respect porté au site du Mont Mercou et à son caractère naturel ainsi qu'à l'impact sur la population. Vous serez informés au fur et à mesure de la suite de la procédure d'élaboration de ce projet.

## Une page d'histoire

### D'une histoire à l'autre...

Dans la plupart des civilisations antiques, un seul nom servait à désigner l'individu ( Balambér, Vercingétorix ...) . Ce nom restait attaché à la personne de sa naissance à sa mort, sans être toutefois héréditaire.

Seuls les Romains utilisaient un système de trois noms : le **prénom**, le **gentilice** (nom du groupe de familles) et le **cognonem** (surnom, devenu nom de famille). Jules César était « Caius Julius Caesar ». Cependant, les gens du peuple ne portaient en général que deux noms : le **prénom** et le **cognonem**. Ce système à trois noms (prénom, gentilice, cognonem) s'est étendu à tout l'Empire romain.

Au V<sup>ème</sup> siècle, les invasions Barbares détruisent l'Empire romain d'Occident et font disparaître le système à trois noms en Gaule. Les populations reprennent l'ancienne coutume et ne portent désormais qu'un nom individuel mais celui-ci ne se transmet pas d'une génération à l'autre. Cette règle va perdurer jusqu'au X<sup>ème</sup> siècle.

C'est en effet à partir du X<sup>ème</sup> siècle que le processus de création des noms de famille s'amorce. Face aux problèmes engendrés par un trop grand nombre d'homonymes, le nom individuel est peu à peu

## Une page d'histoire

accompagné d'un surnom. Cela devient la règle d'abord parmi les familles nobles (Pépin le Bref, Philippe III Le Hardi ....) avant de s'élargir à l'ensemble de la population à partir du XII<sup>ème</sup> siècle.

Il faudra attendre le XV<sup>ème</sup> siècle, pour que le pouvoir politique s'intéresse à la question et réglemente progressivement l'existence des noms de famille en mettant en place un long processus destiné à les « fixer ». En 1474, Louis XI interdit de changer de nom sans une autorisation royale.

En 1539, François I<sup>er</sup> promulgue l'ordonnance de Villers-Cotterêt. Par cette ordonnance, le français devient la langue officielle du droit et de l'administration en lieu et place du latin mais aussi des dialectes et langues régionales et elle rend obligatoire la tenue de registres d'état-civil. Cette tâche est confiée aux curés, le Clergé constituant la seule « administration » présente dans tout le royaume.

Avec la Révolution française, la tenue de l'état-civil quitte le cadre de la paroisse. Elle passe désormais dans les attributions de l'État et se fait à la mairie de chaque commune. La loi du 6 fructidor de l'an II (23 août 1794) interdit de porter d'autre nom et prénoms que ceux inscrits à l'état-civil. Cependant, le Conseil d'État peut autoriser un changement de patronyme (ils sont actuellement environ 800 par an).

En 1871 sous la III<sup>ème</sup> République, un terrible incendie dévaste l'Hôtel de Ville et le Palais de Justice de Paris détruisant tous les actes d'état-civil de 1793 à 1860. La Commission de reconstitution des registres disparus propose en 1875 la création d'un livret de famille, afin que « *chacun puisse conserver par devers lui les preuves de sa filiation et ainsi pallier la destruction éventuelle des registres* ».

Les noms de famille sont liés aux origines des populations. Chacun a apporté avec lui sa propre langue et comme la plupart des noms ont une signification précise, ceux-ci sont étroitement liés à la linguistique du pays de naissance.

En remontant le temps, force est de constater que la France d'aujourd'hui est le résultat d'une très longue succession d'invasions, de colonisations, d'immigrations ... Des peuples aussi différents que les Wilkins, les Huns, les Celtes, les Germains, les Normands, les Romains, les Vandales, les Maures se sont succédés.... Jules César avait décidé d'appeler Gaule l'espace qu'il venait de conquérir et dans lequel vivaient Celtes et Gaulois. On lui doit le terme de Gaulois qui - d'une manière générale - englobait l'ensemble de la population de l'époque.

En 843, le traité de Verdun divisa l'empire Romain d'Occident bâti par Charlemagne en trois parties: la Francie occidentale, la Francie médiane et la Francie orientale. Après la longue liste des rois Francs (Mérovingiens, Carolingiens) commence la dynastie des Capétiens. En faisant sacrer son fils Robert (Robert II le Pieu) de son vivant, Hugues Capet est devenu la souche des trois dynasties de rois de France : les Capétiens, les Valois et les Bourbons qui précèdent la Maison d'Orléans, le Premier Empire, la Restauration, la Monarchie de Juillet et le Second Empire avant la nomination du tout premier représentant de l'État : Louis Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon I<sup>er</sup> le 20 décembre 1848.

Dans toute cette période de notre histoire, avec le jeu des alliances, des mariages royaux arrangés, des guerres contre l'Angleterre, la Prusse, la Russie etc, les occasions de mêler encore un peu plus les peuples n'ont pas manqué !!!

Reste une dernière occupation celle de l'Allemagne nazie ! Dernière secousse intra muros de notre France enfin apaisée ! Malgré ou en raison de ce passé tumultueux, nous avons su accueillir des réfugiés aussi différents que des Russes blancs (Tsaristes combattant l'armée rouge), des Polonais, des Ashkénazes (juifs d'Europe de l'Est), des Italiens, des Espagnols, des Portugais, des Vietnamiens, les populations hétérogènes des collectivités d'outre mer, des départements et régions ultramarines et d'Afrique du Nord et en moindre nombre des Allemands, des Belges, des Grecs, des Chiliens, des Africains, des Chinois, des Hindous, des Roumains, des Tchèques, des Libanais, des Syriens...

Après un tel brassage, quoi de plus naturel que de trouver une très grande diversité de patronymes ! Amusez-vous à lire la longue liste de noms des gens qui défilent à la fin d'un film par exemple. Vous serez surpris de la quantité de ceux à consonance étrangère que l'on y trouve. Preuve s'il en était besoin, de la faculté d'assimilation d'individus ayant accepté tout naturellement de faire leur notre système de valeurs en mettant bien souvent en arrière plan les mœurs et traditions de leur communauté.

En adoptant la nationalité française, tous sont devenus de manière définitive, membre à part entière de la communauté nationale. Ils se sont « fondus » en elle. La première génération n'a pas baissé les bras devant les difficultés de cette nouvelle vie et, dès la seconde génération, ils n'étaient plus des Ruskofs, des Ritals, des Portos, des Pingos, des Polaks, des Bridés ... délicieux surnoms qu'il était courant d'entendre la plupart du temps par taquinerie à tel point qu'eux-mêmes s'en affublaient avec malice ce qui coupait court

à d'éventuels relents racistes.

Cela n'a pu se faire que par l'apprentissage de notre langue, par la curiosité de mieux connaître notre Histoire, par la compréhension et le respect de nos symboles républicains. Bien souvent avec ce petit truc en plus : l'adoption d'un prénom français inscrit en premier sur les documents officiels.

Tous ont su maintenir une certaine neutralité de comportement dans la sphère publique tout en gardant la faculté de conserver leurs pratiques coutumières, leurs croyances et l'amour de leur patrie d'origine pour la sphère privée.

De nos jours, tous ceux qui retirent un dossier de demande d'acquisition de la nationalité française reçoivent un « Livret du Citoyen » qui propose un exemple de connaissances destinées à préparer un entretien au cours duquel l'administration appréciera le degré d'adhésion à nos principes et à nos valeurs, la

motivation, la connaissance des fondements de la société française et les raisons qui les poussent à faire cette démarche.

L'acquisition de la nationalité française est considérée comme l'ultime étape de l'intégration républicaine pour ceux qui deviennent français. Pour officialiser leur accès à cette citoyenneté une cérémonie d'accueil, créée le 24 juillet 2006, symbolise rituellement l'adhésion aux valeurs de la République des nouveaux Français auxquels on remet la charte des droits et devoirs du citoyen français qu'ils s'engagent à respecter et à enrichir.

Il y est dit : *Désormais informés à vous d'exercer votre citoyenneté.*

Danielle Carbon

---

## Instructions à nos contributeurs

Afin de faciliter le travail d'édition et de mise en page, il est vivement souhaité que les contributeurs du Petit Baladin suivent quelques principes simples qui feront gagner du temps à tous.

### 1) LES TEXTES :

à fournir sous forme de fichier numérique aux formats DOC, DOCX (logiciel Word), ODT (FreeOffice, LibreOffice) ou TXT (tout traitement de texte sur tout ordinateur).

#### **A ne pas faire:**

Ne pas fournir les textes sous forme de message e-mail, car chaque ligne est coupée par un signe « à la ligne », qu'il faut retirer ensuite manuellement. Ne pas utiliser le format PDF, car le texte doit en être extrait et nettoyé. Ne pas insérer d'images : elles doivent être fournies séparément. Ne pas faire de mise en page ou utiliser des polices de caractères particulières. Le choix des polices se fait de manière harmonisée pour l'ensemble du bulletin.

A titre indicatif, une page du Petit Baladin sans aucune illustration contient environ 550 mots et 4000 signes, espaces compris. Il est recommandé autant que possible de calibrer la longueur des contributions en fonction de ces critères (la surface des illustrations implique un raccourcissement du texte), de manière à permettre à un maximum de contributeurs de voir leur texte publié, sans oublier que le but premier du bulletin est de fournir aux Baladins les informations spécifiques à la commune qu'on

ne peut trouver ailleurs. L'impression se fait en interne à la Mairie sur du papier au format A3. Chaque feuille représente 4 pages du bulletin. Habituellement nous nous en tenons à 24 pages.

### 2) ILLUSTRATIONS

Les illustrations sont évidemment les bienvenues. Elles nous aident à ajuster les différents textes au long des pages du bulletin, soit en jouant sur leur taille, soit en ajoutant ou retirant l'une ou l'autre illustration. Les illustrations doivent être fournies séparément des textes, dans un format image courant : JPEG, TIFF ou BMP. L'extraction des images insérées dans les fichiers de texte représente une opération supplémentaire, le résultat final peut en être dégradé. Pour une bonne qualité d'impression les images doivent être fournies dans leur résolutions originale, et ne doivent pas être réduite. Envoyez toujours la prise de vue originale par e-mail, les images transmises via les applications des réseaux sociaux sont le plus souvent ré-échantillonnées pour en réduire le volume et sont soit inemployables soit imprimables à la taille des timbres-postes. S'il s'agit d'images trouvées sur Internet, il faut s'assurer qu'elles peuvent être librement publiées sans avoir à payer des droits d'auteurs (« copyright »).

Merci d'avance pour votre aide et pour vos contributions, qui sont toujours les bienvenues!

---

# Une page d'histoire

## La campagne de battage à Baladou entre 1920 et 1960

La moisson achevée, le travail de récolte aux champs n'était pas pour autant terminé.

Il fallait rassembler les gerbes et faire les moyettes, appelées plus communément les croix. C'était treize ou quinze gerbes empilées en croix, cette opération était destinée à protéger le grain des intempéries, tout en assurant sa maturité, en attendant de faire la meule.

Ce travail réputé moins pénible, était réservé souvent aux femmes et aux enfants ; j'en garde néanmoins un mauvais souvenir, car j'étais souvent de « corvée » pour cela.

Ensuite, il fallait « plonger » c'est-à-dire faire la meule. Il s'agissait de transporter toute la récolte sur l'aire de battage appelée « le sol » et construire « la gerbière ». Cette opération devait être faite dans la journée ; un orage sur une meule non terminée était catastrophique. Le sol était le nom donné au terrain à proximité de l'exploitation où l'on dépiquait les céréales ; chaque exploitation avait son sol.

Ce vocable avait d'ailleurs été repris par le service du cadastre pour désigner le terrain non-classé à proximité des bâtiments d'exploitation, à condition qu'il comporte une taxe foncière bâtie; cela existe encore de nos jours.

Pour faire la meule, l'on s'entraidait et l'on mettait en commun nos moyens de charrois, attelages et charrettes, puis, les pneumatiques sont arrivés en agriculture, tracteurs et remorques, après la deuxième guerre mondiale seulement.

C'était un travail lourd et pénible qui se faisait toujours au mois d'août, les jours les plus chauds de l'année. Dans chaque village, il y avait un spécialiste qui faisait les meules, car c'était tout un art : les gerbes devaient être placées en légère pente afin que l'eau ne rentre pas à l'intérieur ; en plus de cet élément essentiel, il y avait dans l'esprit de beaucoup une certaine « coquetterie » d'avoir une meule bien faite, qui flatte l'œil.

La période de battage débutait aussitôt que l'ensemble des meules était terminé sur la commune.

A Baladou il y avait un syndicat de battage depuis les années 1919-1920. Je n'ai pas pu trouver la date



Une batteuse Brouot, fabriquée à Vierzon

exacte de sa constitution. Equipé de matériel performant, ce syndicat avait apporté à l'époque, une solution rationnelle à ses adhérents pour « dépiquer » les céréales.

Pour faire tourner la batteuse, l'on était passé de la machine à vapeur au moteur diesel et au gros tracteur après 1948, dès que le matériel a été de retour sur le marché. Durant la guerre, c'était même un moteur électrique qui faisait tourner la batteuse, car il y avait pénurie de carburant. En plus des adhérents de Baladou, ce syndicat débordait sur les communes voisines de Cuzance et de Mayrac. C'était l'association la plus importante de la commune.

De sa création vers 1920 jusqu'à sa dissolution vers 1968 il a connu trois présidents.

- Edouard VERDOU de Pomié
- Albert PECHEYRAN de Baladou
- Xavier LASCoux de Bazalgue.

La campagne de battage s'étalait sur plus d'un mois selon les années, à raison d'un sol par jour quelquefois deux quand les meules étaient petites, mais il fallait toujours terminer le sol dans la journée.

Pour alimenter la batteuse, monter le grain au grenier à plein sac et faire le paillier il fallait être selon l'importance du sol, en général au minimum une vingtaine de personnes. Pour cela, l'on s'entraidait en famille, entre voisins, qui s'élargissait parfois au village d'à côté pour faire le nombre. C'était un travail pénible, avec en plus de la chaleur du mois d'août, le bruit et surtout la poussière dégagée par la batteuse. Le matériel de battage était conduit par deux employés, c'est eux qui organisaient la tournée et l'ordre de marche journalier ; Ils participaient aux travaux sur le sol, notamment pour alimenter la batteuse, et ils effectuaient le déplacement du matériel. Pour eux, la journée commençait à l'aurore pour se terminer souvent la nuit, et cela durant toute la campagne.

Je me souviens en particulier des deux derniers : Marcel PECHÉYRAN et Joseph LAVERGNE. Ils avaient un courage et une endurance au travail hors du commun, doublés d'une conscience professionnelle que l'on trouve rarement de nos jours.

Si le battage était pénible pour les hommes, il l'était également pour les femmes. Certes, elles ne venaient pas sur le sol, mais elles assuraient l'intendance, c'est à dire trois repas par jour, de vingt à vingt-cinq personnes !...A cette époque, il n'y avait dans nos campagnes aucun des éléments de confort qui rendent la vie plus facile aujourd'hui : Frigidaire, congélateur, cuisinière à gaz ou électrique, lave-vaisselle etc...n'existaient pas, ni même l'eau courante qu'il fallait parfois aller puiser à la citerne. Toute la cuisine était faite dans l'âtre, à la cheminée.... Néanmoins, les repas de battage étaient de qualité, frugaux et copieux et aussi... bien arrosés !...

Le légendaire repas du soir, surtout en fin de semaine, était même un repas convivial apprécié de tous. Après une journée très pénible, toutes les familles se faisaient un devoir de bien recevoir leurs voisins, leurs amis. Je me souviens encore de ces repas : les jeunes avaient tendance à s'amuser, les séniors discutaient entre eux, et même les anciens combattants, d'ordinaire très réservés, se défoulaient en évoquant leur période de guerre ou de captivité...Sans être une fête, le battage étant la dernière étape de la récolte, c'était toujours dans la bonne humeur, un moment fort de l'année, redouté dans la famille pour son surcroît de travail, mais apprécié par tous.

La moissonneuse-batteuse arriva chez nous dans les années 1959-1960. La première fut achetée par Monsieur Michel GAY de Laqueygue. C'était une petite Massey-Ferguson adaptée à nos petites parcelles. Elles n'avaient pas le confort des machines d'aujourd'hui, mais néanmoins les moissonneuses-batteuses s'imposent très rapidement. En faisant la moisson, on faisait le battage !... Quel gain de temps et de travail !...

Le parc de moissonneuses-batteuses s'agrandit très vite dans la région, soit en CUMA comme à Baladou, soit en entreprise. Quelques années plus tard, toute la commune moissonne à la moissonneuse-batteuse. L'ancien syndicat connaît une fin précipitée. Cependant, une partie de la commune continue de faire la récolte en commun au sein de la CUMA de Baladou qui s'est équipée progressivement de machines importantes. Cette situation durera jusqu'à ces dernières années où un incendie mettra fin à la moissonneuse-batteuse et son renouvellement n'a pas été possible vu la baisse des ensemencements de ses adhérents.

Pour terminer je voudrais rappeler une règle qui s'est imposée au fil des temps en agriculture, comme d'ailleurs en économie, dans un marché inorganisé : Toutes les productions qui ont bénéficié d'une meilleure technicité et d'un meilleur rendement ont vu leur prix de base considérablement diminuer parfois même s'effondrer. Les céréales, le blé en particulier n'a pas échappé à cette règle. Au siècle dernier il a fallu que l'état intervienne directement pour que les cours se redressent et que nos régions puissent continuer à produire. Sans pour autant nationaliser la production, le gouvernement créa l'ONIC (Office National Interprofessionnel des Céréales).

L'ONIC, organisme semi-public, le premier du genre dans une économie libérale, avait pour mission de palier le déséquilibre constant du marché des céréales dans notre pays afin de le contrôler et de le stabiliser, avec ce double objectif : Assurer le pain quotidien à tous les français tout en garantissant un revenu décent aux producteurs de blé (Source Internet).

L'ONIC avait pour cela des prérogatives importantes :

- Inventorier la production nationale
- Monopole de l'importation et exportation des céréales
- Organisation du stockage par des organismes

stockeurs

- Contrôle de toute la filière jusqu'au consommateur

Ces mesures d'exception furent très critiquées au départ, mais elles s'avèrent d'une rare efficacité. Le prix des céréales tripla dans les deux années qui suivirent et le marché se rétablit dans nos régions. L'ONIC reste dans l'histoire un modèle d'organisation des marchés agricoles.



Tracteur MAP

Actuellement les prérogatives de l'ONIC sont toujours d'actualité dans notre pays, mais le prix du blé ainsi que toutes les céréales, s'est mondialisé et il peut

varier d'une saison à l'autre selon la production annuelle des grands bassins céréaliers (Ukraine, USA). Toute la planète consomme du blé et la population augmente....

Malgré une baisse très significative dans nos régions, les céréales tiennent encore une place importante dans nos exploitations. La coopération agricole de notre département a même choisi notre commune pour y installer une unité de stockage importante. Il y a encore un avenir pour les céréales dans nos petites exploitations.

Tracteur MAP acheté au 1° SIMA (Salon International de Machines Agricoles) après la II° guerre mondiale en 1949 à Paris. Le syndicat avait désigné pour faire cet achat trois de ses adhérents : Albert PECHEYRAN, Xavier LASCoux et Joseph CLEDEL. Après ces années de guerre, c'était toute une affaire d'acheter un tracteur neuf ! ...

Ce matériel, très performant à l'époque a été utilisé à Baladou par le syndicat de battage avant l'arrivée de la moissonneuse batteuse de 1949 à 1962.

Jean-Louis CLEDEL

source des photos (libres de droit): batteuse: Gilles PÉRISY-Saborit sur flickr, tracteur: Mapiste sur wikipedia

## Poésie

### VENDREDI 13

*La lune vendredi se couvrit de nuages.  
Elle n'eut pas le courage d'illuminer la nuit.  
Les anges ce soir là déployèrent leurs ailes  
Dans l'air fétide et frêle ils ouvrirent l'au-delà.  
Le reflet des étoiles sur les taches de sang  
Que versaient les passants dessinèrent une toile,  
Les pinceaux des artistes étaient fait de métal  
Pas artistes, vandales, le tableau était triste.  
La ville se fit stridente, sirènes de douleurs,  
Rouge première couleur, lueurs bleues pâlistantes,  
Lumières enchevêtrées, corps dégoulinants,  
Cris, pleurs, canons fumants, larmes, destins  
brisés.*

*Courir pour se sauver, hurler pour ne plus voir  
Mourir sans le savoir, chercher le mot aimer,  
Le voir dans le regard de celui qui s'éteint*

*Qui de sa main étreint cette douleur bizarre.  
Ce jeune homme sans âme enjambe encore un  
corps,*

*Il dessine un décor, il nage dans l'infâme.  
Ce cerveau délavé sans lumière sans vie  
Par sa haine envahit détruit l'humanité.  
Le silence ensuite, les odeurs, les rancœurs,  
Les gestes des sauveurs, les illusions en fuite.  
Une dernière note, une dernière fois,  
Un sourire plein d'effroi, un vieil homme sanglote.  
En quittant notre nuit, la lune s'éteignit.  
Le soleil n'a pas luit, la place resta nuit.  
La journée s'avança, hésita, fit un pas  
Ne se maquilla pas. La vie ce matin là  
Ne vint pas.*

Jean-Luc BRIAT

Écrit le 13 novembre 2015, jour de l'attentat du Bataclan

# Une page d'histoire

## Notre instituteur, M. Jean BEIGNÉ

Monsieur était plutôt petit mais comme il marchait d'un pas élastique de sportif, qu'il dressait sa tête qui nous impressionnait, il gagnait quelques centimètres.

Monsieur a été l'instituteur de notre commune pendant une trentaine d'années, dispensant son enseignement aux enfants de l'école des grands. Notre salle de classe, avec ses grandes fenêtres, ses murs peints de couleurs fraîches, ses tableaux bien choisis, respirait la clarté, l'ordre et la propreté. J'y entrais avec une certaine crainte ; malgré cela j'étais heureuse de m'instruire, de découvrir le monde à travers la lecture. J'aimais en particulier les leçons d'histoire et de géographie. Notre instituteur, debout sur l'estrade et appuyé contre son bureau nous racontait, semaine après semaine, chapitre après chapitre, l'histoire de France, (il avait un goût très marqué pour la révolution française). J'adorais reproduire, dans mon grand cahier de dessin, les cartes de géographie que le maître avait préalablement dessinées au tableau à l'aide d'un quadrillage. Par contre, je tremblais de peur les matins de correction de dictée. Pas de pitié pour les faibles en orthographe. Ouf ! Bonne élève, j'échappais aux punitions.

Monsieur faisait régner une discipline sévère. La salle de classe n'avait rien d'une ruche bourdonnante et agitée. Nous travaillions dans le silence troublé seulement par le crissement d'une craie contre le tableau ou celui d'un crayon sur une ardoise.

Monsieur menait ses élèves à la baguette, il est vrai, mais il était juste et efficace. Nous quittions tous l'école avec une réussite aux examens, avec un sérieux bagage de connaissances, avec un cerveau bien rempli et surtout bien compartimenté.

Monsieur, jeune enseignant, n'ignorait pas les dernières directives pédagogiques. Il nous amenait parfois dans la campagne afin de préparer un travail. Un matin d'hiver bien gris, il nous ordonna de prendre un cahier de brouillon et un crayon à papier. Il nous conduisit à travers champs recouverts de neige, nous laissant observer la transformation de la nature afin de nous faire rédiger, par la suite, une description du paysage ainsi que l'expression de nos sensations. Je me souviens des empreintes que

laissaient derrière nous nos sabots montants aux semelles de bois, des vols de corbeaux au-dessus des arbres dénudés. Il me semblait que des voix arrivaient jusqu'à moi: "Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines"...En effet, notre maître nous enseignait tous les chants patriotiques: la Marseillaise, le chant du départ, le chant des partisans; quelques années après la fin de la guerre.

Un après-midi de juin, il nous amena dans les bois pour que nous ramassions des plantes, afin de les dessiner au retour. Les rayons du soleil filtraient entre les feuillages nouveaux, les oiseaux s'envolaient à notre approche, les bruissements d'insectes cessaient sous nos pas. Nous courions dans les taillis, étonnés de nous sentir aussi libres. Je ramenai un pied de fraisier sauvage avec ses fleurs, ces précieuses petites fleurs se transformant en fruits délicieux qui attisent toujours ma gourmandise. N'ai-je pas eu des envies de fraises pendant que j'attendais mon premier enfant, alors qu'elles mûrissaient dans le jardin de la maison?

Monsieur organisait un voyage en fin d'année scolaire. Nous partions en car pour deux ou trois jours et là, tout semblait permis : les chants à tue-tête, les bavardages et les rires, les blagues au cours des pique-niques. C'est ainsi que j'ai découvert les vagues tumultueuses de l'océan à Hossegor, les ports de pêche animés de l'Île d'Oléron, le Puy de Sancy couronné de neige.

Bien des années après, lorsque je partais avec ma famille en vacances vers les plages, je retrouvais toujours cette émotion première ressentie sur les pas de mon instituteur, cette impatience à l'approche de la mer où les yeux fixés sur l'horizon, le cœur battant, il me tardait d'arriver là où la terre finit.

Cette année, après avoir fêté ses 100 ans, M.Beigné s'en est allé.

Georgette GAY-MOURAUD

# Une page d'histoire

## Le Chevalier De CONTYE, enfant de Pomié

Destin peu banal que celui de ce Baladin qui deviendra maréchal de camp, c'est-à-dire l'équivalent de nos actuels généraux de brigade (deux étoiles).

Né le jeudi 20 août 1750 au château de Pomié, (dans cette France de Louis XV que le contrôleur général des finances Machault d'Arnouville essayait de rendre plus équitable en créant l'impôt du vingtième pour tous), Jean-Baptiste de Contye est un aristocrate.

C'est son ancêtre Antoine Contie Aîné, sieur des Gastaudies (Lacave), fils d'un notaire issu d'une famille citée à Meyronne dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle, qui avait accédé à la noblesse. Dès cette époque la famille Contie va s'adjoindre abusivement la particule « de » signifiant l'origine sans être un signe nobiliaire. Antoine s'était marié en 1556 avec la fille du sieur de Loubreyrie, de Montvalent.

Hercule, fils de ceux-ci, sieur de Rouffinhac (Montvalent), avait acquis, le 11 décembre 1613, la terre de Pomié d'un certain Albert de Pechgeloux.

Mais revenons à Jean-Baptiste de Contye, orthographié parfois de Contie ou tout simplement Contie (plus rarement Conti, Contiès, Conty et jusqu'à Comptie). La grande Histoire pourrait nous faire supposer, à tort, une quelconque parenté avec les princes de Conti, branche cadette de la maison de Bourbon-Condé, qui tire son nom de Conty, petit bourg picard. Jean Baptiste est donc né en 1750, de messire Bernard de Contie, écuyer (c'est-à-dire noble mais sans titre), seigneur de Pomié et de Marie Françoise (de) Gardarein de Boisse. Ses parrain et marraine sont Jean Baptiste, seigneur de Boisse, et Jeanne de Castres de Tersac, peut-être ses grands-parents.

A partir de 1752, la famille habite à Martel et ne vient que très occasionnellement à Pomié. Le mobilier est à Martel. Cependant, il est à noter que lors de l'inventaire de 1764, les papiers de famille sont à Pomié.

Le 8 février 1764, il n'avait pas atteint quatorze ans quand son père, qui était né en 1722 à Pomié, meurt au même lieu, au château vraisemblablement. Il est fils unique

mais son avenir est ailleurs. Il doit partir, vers la gloire militaire peut-être.

Sa mère et son oncle Charles, frère cadet de son père, chevalier de Pomié et des Gastaudies, capitaine de grenadiers au Hainaut Infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, obtiennent pour lui de rentrer, le 8 octobre 1764, comme page à la cour du comte d'Eu, petit-fils de Louis XIV. A la mort de son protecteur, Jean-Baptiste devient page du prince de Condé, descendant du Grand Condé. Un page était un jeune noble attaché au service d'un roi ou d'un prince.

En raison de son âge, Jean-Baptiste, chevalier de Contye, cesse le 13 juillet 1775, d'être page pour devenir gentilhomme de ce même prince. Le terme de gentilhomme d'un roi ou d'un prince s'appliquait à un noble attaché à la personne de ceux-ci.

Ce cheminement aux côtés des princes l'a naturellement conduit à gagner l'épaulette d'officier. En mai 1777 il est sous-lieutenant (non appointé) au régiment de Bourbon Dragons.

En 1782, la famille Contye acquiert les château et port de Meyronne. En avril de cette année-là, Jean-Baptiste est aide-de-camp de son prince, Louis-Joseph, duc de Bourbon, prince de Condé, qui l'amène au Grand siège de Gibraltar qui oppose l'Espagne et la France à l'Angleterre. C'est aux environs de cette époque que notre Jean-Baptiste obtient de Condé d'être nommé gouverneur du château et capitaine des chasses de Chantilly. Le 23 avril 1783 il verse 7000 livres pour le prix de sa charge de capitaine au Bourbon Dragons déjà cité. Réformé en 1786, il donne sa démission et passe, sur la demande du prince de Condé, au régiment d'Enghien comme capitaine de remplacement.

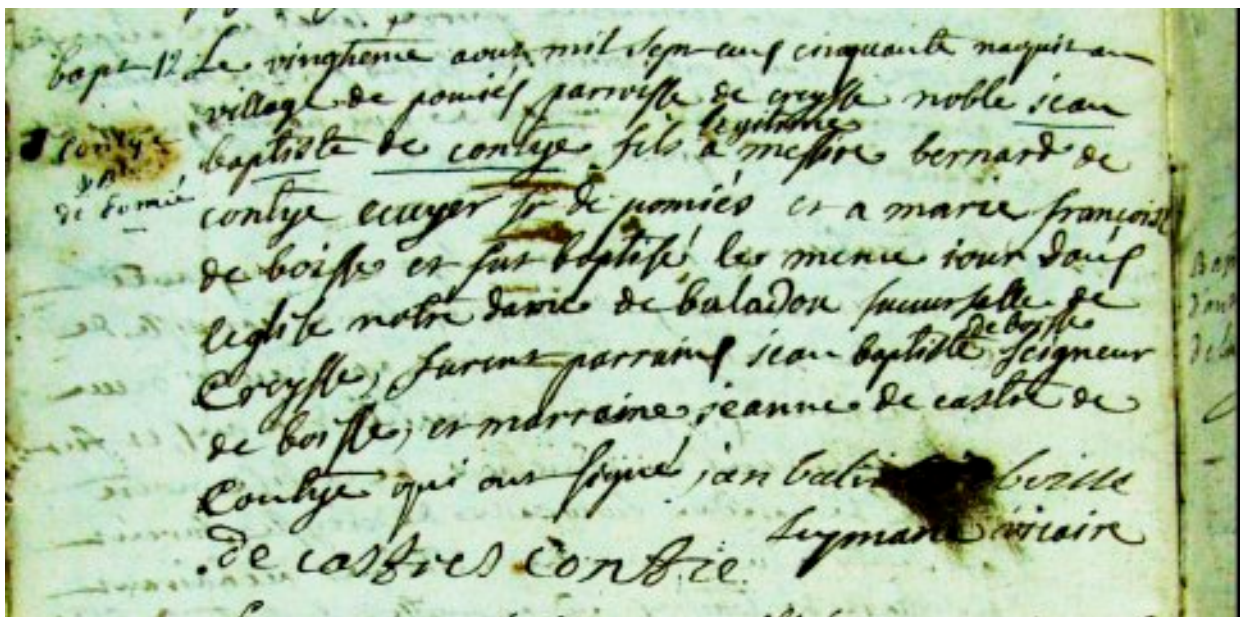
En 1787, il est un des lieutenants des maréchaux de France. La fonction de cette institution était de connaître et juger les différends qui surgissaient entre gentilshommes. C'était une instance de conciliation avant le tribunal des maréchaux.

Comment s'étaient-ils rencontrés? Le 12 juillet 1788,

## Une page d'histoire

Jean-Baptiste épouse Marie-Pierrette Thomas d'Island, née le 13 juin 1771 à Dijon, fille unique de François Thomas d'Island, seigneur d'Island (Bourgogne) et de Marguerite d'Estud (elle signe de Stud). La mariée est héritière de tout le domaine et des biens de son père ainsi que de rentes importantes. Contye a une situation enviable et des biens

Le chevalier de Contye choisi son camp, celui de l'émigration. Est-ce le 17 juillet 1789 comme il est écrit dans son Journal d'Emigration 1789-1795 ou à partir du 1er mai 1792 comme il le mentionnera le 6 février 1817 pour justifier de ses états de services ?



Acte de naissance de noble Jean Baptiste de Contye

dans le Quercy. Le contrat de mariage est éloquent : château et seigneurie de Pomié, cour, jardin, domaine et bois, haute futaie, taillis et autres dépendances ; la terre de Bougaïrou (sic) et Gastaudie avec haute, moyenne et basse justice ; en la terre de Mayronne (sic), avec haute, moyenne et basse justice, droit de bac, de pêche, chasse et autres ; un domaine à Mayronne (sic) en terres, bois, vignobles, château, maison de métayers, 6 paires de bœufs ; en un domaine à Granlac (près Martel), bois, maisons, granges ; une maison à Martel meublée ; des meubles à Chantilly et à Paris ; chevaux, bijoux, linge, argenterie, deniers comptants, appointements échus et autres objets de nature mobilière d'une valeur de 24000 livres...

Quand vint la Révolution, les privilèges disparurent. Certains nobles sentirent le vent venir. Le prince de Condé, duc de Bourbon, fut de ceux-là. Dès la prise de la Bastille, il quitta la France pour la Belgique, passa par Turin puis s'installa à Worms (Allemagne, alors Saint-Empire) où il prépara une troupe de 5000 hommes, l'armée de Condé.

Quand il part, il laisse en France sa femme, Marie Pierrette Thomas d'Island, sa mère, Marie Françoise Gardarein de Boisse, veuve de Bernard de Contie, son oncle, Charles de Contie. Comme sur tous les biens des émigrés, les scellés sont d'abord posés. En 1798, les Contye-Gardarein sont emprisonnés. Les biens de Pomié, Martel, Meyronne, sont ensuite saisis pour être loués ou vendus. La veuve Contye/Contie se retrouve dans la misère, obligée de solliciter des secours de la municipalité de Martel.

Marie-Pierrette sera seule durant la Terreur (septembre 1793 - juillet 1794) puis se remariera. Deux hypothèses, soit l'Eglise avait annulé l'union car elle n'était pas consommée, soit Marie Pierrette profitait là des lois de 1792 qui considéraient l'émigration comme une cause de divorce et bannissaient les émigrés. Quoiqu'il en soit, Marie-Pierrette épousera Aimé Teyssier Desfarges, né en 1769 à Paris. Elle en divorcera en 1795 au même lieu et épousera, le 21 mai 1799, chez elle, à Island, Hilaire Dornau, régisseur et fermier du domaine, né en 1773. Elle

# Une page d'histoire

décèdera deux mois plus tard, le 16 juillet, et il héritera du château d'Island !!!

Dans une sorte de curriculum vitae qu'a dressé Jean-Baptiste de Contye pour sa retraite, celui-ci liste qu'il a participé à toutes les campagnes de guerre avec le prince de Condé qu'il n'a pas quitté. Il avait reçu la croix de Saint-Louis le 25 août 1795. Devenu lieutenant-colonel le 5 janvier 1797, il avait accompagné Condé à Saint-Pétersbourg, à Londres, avant de rentrer en France avec ce prince et le nouveau roi, Louis XVIII, le 3 mai 1814.

Sa carrière n'était pas finie. En 1801, le prince de Condé de qui il était l'homme de confiance avait demandé pour lui, au comte de Provence, futur roi, un brevet de colonel de cavalerie. Il arriva en juillet... 1814. Officier d'état-major, il devient, au même moment, secrétaire général de l'infanterie de ligne et atteint le grade de maréchal de camp, avec le traitement d'activité correspondant, le 21 décembre. Le 20 mars 1815, Contye suit Condé à Bruxelles, fuyant le retour de « l'Ogre Napoléon » pour 100 jours. Il s'occupe aussi de ses propres affaires. Il écrit par exemple au préfet du Lot sur la question des droits de ses propriétés. Le 1er février 1816, il siège au conseil d'administration des militaires invalides avec un traitement de 3000 francs.

Tout ne va pourtant pas pour le mieux dans le meilleur des mondes : Louis Joseph de Bourbon-Condé, toujours lui, est obligé d'écrire au ministre pour réclamer le traitement de Contye qui vient d'être réduit à la demi-solde, sa place de secrétaire général de l'infanterie étant rendue inactive. « C'est à titre d'aide-de-camp qu'il a touché ses appointements militaires et c'est par un oubli que le brevet d'aide-de-camp ne lui fut pas donné en même temps qu'aux autres officiers de ma maison. » Ainsi s'exprimait le maréchal-duc de Feltre, pair de France, ministre de la guerre dans une lettre postée du Palais Bourbon le 27 mars 1817.

S'ensuivent des courriers entre le ministre, Condé et Contye car Jean-Baptiste a cessé d'être payé à dater du 14 mars 1817 et depuis cette époque il n'a touché aucun appointement. Il explique au ministre que « sa reconnaissance égalera son respect. » Que ne faut-il pas faire pour avoir son dû ! Finalement, par décision royale, il

est admis à la retraite à compter du 2 avril 1817. Le 9 juin suivant il est informé qu'il est nommé aide-de-camp honoraire de son altesse sérénissime le prince de Condé.

Une note envoyée au bureau des retraites le 23 octobre 1818 fait connaître qu'en exécution du règlement du 23 septembre 1814 approuvé par le Roi, Monsieur de Contye, qui n'a pas quitté le Prince de Condé doit compter son temps d'immigration comme service effectif.

Le prince Louis Joseph de Bourbon, 8<sup>e</sup> prince de Condé étant mort le 13 mai 1818, Contye reste dans l'amitié de la princesse Louise et du duc Louis Henri de Bourbon devenu 9<sup>e</sup> prince de Condé à la mort son père. Quelques mois plus tard, le mercredi 9 décembre, Contye décède au Palais Bourbon. Sur l'acte de décès il est noté « Jean-Baptiste Contye, maréchal de camp, gentilhomme de S.A.S. le duc de Bourbon, ancien aide-de-camp de S.A.S. Monseigneur le Prince de Condé ». Il sera inhumé le 11, après des obsèques à l'église Sainte-Clotilde (Paris VII<sup>e</sup>).

Ainsi disparaissait le chevalier de Contye, parti à 13 ans de Pomié et n'y étant certainement jamais revenu. Réputé doux et bienveillant, nous retiendrons de lui sa fidélité à la Royauté face à la République et à l'Empire.

Texte établi à partir des recherches\* de Sylvie Vermeulen et Lionel Grisot, membres de la filiale lotoise (localisée à Baladou) de l'association Généalogie en Corrèze. Ils remercient les archives départementales pour les documents mis en ligne, ainsi que Madame Marguerite Guély et Monsieur l'Abbé Lucien Lachière-Rey pour leur aide précieuse.

Sylvie Vermeulen et Lionel Grisot

(\*) Plus de références peuvent être obtenues auprès des auteurs.

# Une page d'histoire

## Les veillées d'antan

Un soir, à la fin du souper, alors que le poste de radio marchait encore, un air d'accordéon emplissait la pièce. Ma grand-mère se leva de table et se mit à serrer les poings, à lever les bras en cadence et à tourner pour danser la bourrée. Mon grand-père se leva à son tour pour la rejoindre, tapant du talon en faisant la ronde avec elle. Je les regardais en souriant, heureuse de les sentir contents, un peu surprise de voir s'amuser des personnes âgées. Je n'avais pas imaginé jusque-là que Maria ait pu être une jeune fille gracieuse dans ses longs jupons et Jantou un jeune homme aimable, souriant derrière ses moustaches.

La longue veillée d'hiver commençait ensuite. Que nous étions heureux en famille, tous groupés autour du feu de la cheminée, quand la bise s'engouffrait dans le grenier et que l'eau gelait dans les abreuvoirs. Mon père fabriquait des paniers avec les tiges d'osier qui poussaient en touffes au fond du jardin. Ma mère tricotait des gilets, des gants et des cache-nez tandis que ma grand-mère se spécialisait dans la confection de grosses chaussettes solides et bien chaudes que les hommes useraient dans leurs sabots de bois. Parfois, elle posait son ouvrage pour nous chanter des chansons. C'était "fume ta pipe, Napoléon, ce n'est pas toi qui gouvernes les filles"...en nous faisant sauter sur ses genoux. C'était : "ne pleure pas Jeannette"...en nous berçant dans ses bras. Certains soirs mon grand-père prenait le relais. Tout en attisant le feu

ou en égrenant des épis de maïs, lui assis sur un banc en paille, dans le cantou et nous en face, serrées sur la salière et les pieds sur le chenet, il nous racontait des histoires. C'étaient les aventures du marquis de Cacabas qui logeait d'après lui dans le gros châtaignier de notre bois ou bien les fantaisies des revenants qui tapaient à la porte du grenier puis s'enfuyaient vers la citerne où ils disparaissaient avec des voix d'outre-tombe. Alors je tremblais et je redoutais le moment où il me faudrait suivre le couloir à peine éclairé pour regagner ma chambre. Je crois finalement que nous aimions ressentir ces frissons de peur puisque, les soirées suivantes, nous lui demandions si les fantômes ne s'étaient pas livrés à de nouvelles extravagances; et lesquelles? Parfois, pour retarder le moment d'aller au lit, mais aussi pour nous offrir une petite gourmandise, nous demandions à boire du lait chaud. Pendant que ma mère nous le préparait, nous glissions dans la braise brûlante la pointe du tisonnier pour la chauffer à blanc. Ensuite, nous en appliquions l'extrémité sur un morceau de sucre, au-dessus du bol. Des gouttes de caramel mordorées coulaient une à une dans le breuvage fumant. Que c'était bon !

Georgette GAY-MOURAUD

## Le SMECMVD



Le Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne – SMECMVD est installé depuis le 1er Janvier 2021. Il est en charge de la production et de la distribution en eau potable sur le périmètre de 17 Communes et une Communauté de Communes (pour la Commune de Borrèze) situées sur deux Départements, le Lot et la Dordogne: BALADOU – CAVAGNAC – CONDAT – CREYSSE - CUZANCE – GIGNAC – LACHAPPELLE-AUZAC –

MARTEL- MAYRAC – MEYRONNE – PINSAC – ST-DENIS-LES-MARTEL – ST-MICHEL-DE-BANNIERES – ST-SOZY – STRENGUELS – LE-VIGNON-EN-QUERCY – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FENELON (Borrèze), ainsi que, sauf surprise, FLOIRAC, qui vient de soumettre sa candidature au syndicat en décembre pour une intégration au 1er janvier 2023.

Le délégué en charge de l'exploitation du Service Public d'Eau Potable est la SAUR.

Le Conseil Syndical est composé d'un délégué pour

chacune des 16 Communes et la Communauté de Communes. Les délégués du Syndicat sont désignés par les Conseils Municipaux ou Communautaires des Collectivités adhérentes en leur sein. Baladou est représenté par son Maire, M J. Delvert. Le bureau du syndicat comprend un président et 7 membres chargés chacun d'une thématique particulière. Le personnel comprend 3 agents : une responsable administrative, une ingénieure en eau potable et une responsable de la comptabilité.

Les travaux effectués 2021 ou prévus en 2022 concernent les communes de Creysse, Pinsac, Borreze, Lachapelle-Auzac, St-Sozy, Cavagnac, St-Michel-de-Bannières, Martel, St-Denis-lès-Martel, Vignon-en-Quercy.

Le syndicat qui se positionne d'ores et déjà sur le renouvellement des contrats de délégation de service public, projette de renforcer l'alimentation en eau du

Cause de Martel et d'élaborer un plan stratégique à moyen terme afin d'anticiper les programmes de travaux.

Le siège du syndicat est en cours d'installation à l'étage de l'ancienne Trésorerie e Martel, sur l'avenue de Nassogne, au-dessus de la maison de services CAUVALDOR.

site web: <https://www.smecmvd.fr/>




## LA BOUSSOLE DES JEUNES

La Boussole des Jeunes est une plateforme numérique pour les jeunes de 15 à 30 ans, qui te permet d'accéder en quelques clics à des services qui existent dans ton département pour répondre à tes besoins !

### Ta demande concerne



### Comment ça marche



Sur le site de la Boussole des Jeunes, indique où tu recherches un service dans le Lot et précise ta situation. La Boussole t'affiche alors les services qui peuvent t'intéresser.

Un professionnel te recontacte par email ou par téléphone et t'aide à concrétiser ta démarche.

# Nouvelles des associations

## Quercy Généalogie

### ANTENNE DE GÉNÉALOGIE EN CORRÈZE



Fin d'année deux mil vingt et un : le groupe des adhérents de Quercy Généalogie, fait le point sur les six mois écoulés. Certes les restrictions en cours à cause du Covid ne nous

ont pas permis de nous retrouver aussi souvent que nous l'aurions souhaité, mais le travail de recherches a permis d'avancer sur plusieurs projets :

- Le recensement de 1911 indexé pour la commune de Pinsac.
- La biographie de Jean Baptiste Contye, Seigneur de Pomié et de Meyronne avant la Révolution.
- Le travail sur l'histoire et la généalogie des meuniers de Meyronne et de Verdoire.
  - Une recherche sur la vie de Suzanne Bramel, née Gonnel, médaillée de la Légion d'Honneur et ayant habité à Baladou.
  - Le projet d'exposition à Saint-Sozy et Carennac autour du parcours de Gisèle Freund, photographe de renommée internationale, venue habiter la région durant la dernière guerre.
  - La prise en compte des relevés des soldats décédés dans les 4 cantons du nord du Lot durant la guerre de 1870 par la Fédération Française de Généalogie et le

Souvenir Français. La mise en ligne se fera prochainement par leurs soins.

- Un document en préparation par l'un de nos adhérents sur la région de Baladou et la Vicomté de Turenne.
- Un projet collectif de recherche sur l'histoire des habitants du Château de Belcastel, à la demande d'une nouvelle adhérente.

Bien sûr, chacun continue sa généalogie personnelle et nos rencontres permettent de mettre en commun les difficultés rencontrées dans ce travail. N'hésitez pas à nous rejoindre si vous souhaitez retracer l'histoire de votre famille, tous les premiers vendredis de chaque mois, 18 heures, à Baladou !

Meilleurs vœux à tous, nous espérons que cette nouvelle année nous permettra de poursuivre plus facilement nos recherches.

Si un de ces sujets vous intéresse, si vous souhaitez débiter ou avoir de l'aide quant à votre généalogie et vous joindre à nous, n'hésitez pas à contacter :

Jean Claude Mazot

tél 06 87 69 36 59

adresse mail : [jc.mazot@orange.fr](mailto:jc.mazot@orange.fr)

## Comité des fêtes

Bonne année 2022 !

Le comité des fêtes De Baladou vous souhaite le meilleur pour cette année qui, on l'espère, sera plus dynamique et joviale que les années précédentes.

C'est avec cette ambition, que le comité des fêtes s'est réuni afin de vous programmer une année 2022 encore plus festive.

Ainsi, nous avons comme projet, de vous proposer deux soirées à thème avant notre traditionnelle fête votive du 15 août.



Dans un premier temps, nous vous proposerons donc une soirée hivernale orchestrée par Cédric Bergougnoux.

# Nouvelles des associations

Petits fours, repas chaleureux et musique dansante pour toutes les générations.

Cet événement devrait se dérouler le dernier week-end de février, le samedi 26 février précisément !

Une soirée que vous n'êtes pas prêts d'oublier !

Ensuite, pour préparer les beaux jours, nous prévoyons une soirée champêtre tapas, qui devrait se tenir début juin, date à confirmer.

Enfin pour se rattraper des années précédentes, nous allons essayer de prévoir un week-end de fête prolongé. En effet, cette année les festivités débuteraient le samedi 13 août au soir pour se terminer le lundi 15 août tard dans la nuit.

Tout cela reste à confirmer en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

En attendant, nous vous tenons informés de tout cela avec des précisions pour les prochains événements.

Encore une fois, l'ensemble du comité vous souhaite tout le bonheur pour cette nouvelle année et vous attend toujours plus motivés !

A très vite, prenez soin de vous !

Pour le comité des fêtes,  
Le président, Thomas Lacroix  
tél 06 44 75 82 82  
comitedesfetesbaladou@outlook.fr



## Pomié en fêtes

### FÊTE DES VOISINS

Après une interruption « covid » en 2020, voisines et voisins du village de Pomié, plus quelques invités de ces derniers, se sont à nouveau retrouvés avec plaisir le samedi 10 juillet en soirée pour la traditionnelle fête de début d'été.

Cette année ce sont les Antilles qui ont été source d'inspiration, avec un colombo de poulet comme plat principal.

A l'heure de l'apéritif punch planteur et cocktail sans alcool, le tout fait maison, ont apporté la touche créole qui s'imposait, et ont accompagné à merveille mini boudins créoles et mini accras de morue.

Quelques participants en avaient profité pour revêtir des tenues mettant le madras à l'honneur.

La musique antillaise a rythmé tout le repas et a fort logiquement clos, tard dans la nuit, cette soirée conviviale entre voisines et voisins.



# Nouvelles des associations

## Bibliothèque

Les bénévoles de la bibliothèque ont été particulièrement actives durant ces derniers mois.



L'équipe des bénévoles de la bibliothèque

### Conférence "au temps des dinosaures"

Le 12 novembre dernier, les bénévoles de la bibliothèque ont organisé une conférence intitulée « au temps des dinosaures » et qui a été présentée par Jean-Michel Mazin, paléontologue et ex-directeur de recherche au CNRS.

Les différents aspects des dinosaures ont été passés en revue, tant du point de vue de leur morphologie que de leur mode de vie et de leurs relations avec certains animaux vivant à l'heure actuelle.

La conférence, qui a été suivie par une quarantaine de participants, était proposée par l'association Paléo Aquitania, dont la vocation est de permettre à des scientifiques de partager avec le grand public leurs connaissances dans le domaine de la géologie et de l'archéologie de notre région.

Vu le succès rencontré, l'équipe de bénévoles envisage d'organiser d'autres conférences dans le proche futur.

sanitaires, les bénévoles de la Bibliothèque de Baladou, avec le soutien logistique de la mairie ont eu le grand bonheur de présenter de nouveau cet évènement le 11 décembre 2021.

Les auteurs, avec Jean-Paul MALAVAL en invité d'honneur, sont arrivés en fin de matinée pour installer leur stand. Une visite de la bibliothèque a été proposée et tous ont admiré cette réalisation.

S'ensuivit un repas convivial à l'Atelier du Goût, offert par la mairie. Ce moment d'échange entre les auteurs a été très apprécié.

Les portes de la Salle des Fêtes se sont ouvertes de 14h à 18h pour accueillir le public dans le respect des règles sanitaires.

Les visiteurs ont pu échanger avec des romanciers du terroir : Jean-Paul MALAVAL, Alain JOMY, Jean-Guy SOUMY.

Etaient également présents plusieurs poètes : Colette BEYSSEN-LAPRÉVÔTE, Gilles LADES et François THIVEAUD, dont c'était la première présence dans un tel salon du livre.



Les auteurs et artistes qui ont participé aux Brèves Baladines 2021

### LES BREVES LITTERAIRES BALADINES

Après le succès de la 1<sup>ère</sup> édition en 2019, et l'impossibilité de le réitérer en 2020, suite aux consignes

Les enfants avec Sylvie STAUB et Louisa TREYBORAC, ainsi que les grands enfants avec les BD de l'OREILLE Qui VOIT ont trouvé leur bonheur.

# Nouvelles des associations

Catherine LAMIC et ses recueils de mémoire des anciens, Charles SOUBEYRAN et son ouvrage sur les constructeurs fous étaient aussi présents.

La proximité de Noël a donné des idées de cadeaux, La maison de la Presse de Martel assurait la vente des livres.

La salle des Fêtes était agrémentée par une exposition sur Claire BRETÉCHER aimablement confiée par



Une vue de la salle avec les exposants

l'association martelaise « Les FÊLÉS de la BD ». Cette exposition va être présentée au Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême.

Des artistes de Baladou avaient également contribué en exposant leurs œuvres : Bernard COULIÉ et ses photos de Baladou, Christine DOLLET et Guy VERRIER en peinture. (A noter que ce dernier artiste a eu l'occasion, en octobre dernier, d'accueillir les amateurs dans son atelier situé route des Landes à Baladou, dans le cadre des journées portes ouvertes organisées par Cauvaldor).

Un grand merci aussi à Juliette PAGEOT pour sa superbe affiche, et au SAULOU FLEURI pour les fleurs.

Les auteurs sont repartis ravis de l'accueil qui leur a été réservé et de la chaleur de ce moment culturel partagé.

## Dictée Pivot

Notre prochain rendez-vous est notre désormais traditionnelle « Dictée de Pivot » le 6 février à 14h30.

Venez nombreux vous amuser, il n'y aura pas de retenue en cas de fautes.

Attention : passe vaccinal obligatoire !

## Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Comme d'habitude, les bénévoles vous attendent à la bibliothèque le mercredi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 12h.

Prochainement nous aurons le plaisir de vous communiquer les coordonnées du site Internet où vous pourrez non seulement retrouver les références des livres disponibles à la bibliothèque, mais également les réserver. Si vous n'avez pas la possibilité de les récupérer directement à la bibliothèque, les bénévoles se font un plaisir de vous les porter à domicile. Il suffit pour cela d'appeler le 06 73 00 11 72 ou le 06 88 90 05 28

Pour rappel, deux lundis par mois la bibliothèque est ouverte spécialement pour les enfants de l'école qui viennent y emprunter les livres de leur choix.

## Baladou Gym

L'année 2021 n'a pas été de tout repos, confrontée à des obligations sanitaires remettant en cause la bonne exécution des cours. Dès que nous en avons eu la possibilité, nous nous sommes remis au travail avec un plaisir fou.

En septembre dernier, Baladou-Gym a été très heureuse de voir que la plupart de nos anciens adhérents étaient restés fidèles à leur association. « Leur » n'est pas un vain mot, il veut dire beaucoup, il représente beaucoup. Nous constatons que chacun s'implique à son niveau et de façon tout à fait naturelle dans l'association,

que chacun est attentif à l'autre, qu'il émet des suggestions. Et même si quelqu'un arrive avec le « blues », on fait en sorte qu'il reparte mieux qu'à son arrivée. En effet, au risque de se répéter, nous constatons que les adhérents sont heureux de se retrouver non seulement pour avoir des échanges les uns avec les autres, mais également pour pouvoir entretenir son physique. Et entretenir son physique aide à maintenir son psychique. Je m'arrête là, car Catherine a très bien exprimé tout cela.

Toute association a le souci de sa pérennité. Face à la

# Nouvelles des associations

## Baladou Gym (suite)



Covid, l'existence même de l'association était en jeu, comme malheureusement beaucoup d'autres. Au début de l'année 2021, nous nous sommes posés des questions et remis en cause. Notre animatrice Christine nous a suggéré de participer à l'appel à projet diffusé par le CFPA (Commission des Financeurs de la Prévention de la perte d'Autonomie), pour relancer une dynamique au sein de notre association. Chose proposée, chose approuvée,

chose commencée. Après de longues heures de travail, nous avons rendu copie. Et... nous avons été acceptés pour les deux projets.

Le deuxième projet intitulé « J'équilibre mon corps et mon alimentation » démarrera le 17 janvier 2022. Tout comme le premier atelier, le nombre de personnes participantes est limité à 12. Nous invitons les personnes intéressées à se renseigner auprès de la secrétaire de Baladou-Gym, Annie, dont le mail est le [andp1954@gmail.com](mailto:andp1954@gmail.com). La date de clôture des inscriptions est le 10 janvier 2022.

A l'heure où l'article est écrit, la Covid reprend des forces et attaque de nouveau. Il reste important de continuer à nous retrouver pour nous aussi, emmagasiner des forces vives tant sur le plan physique que sur le plan psychique, pour rester fort et combattre ce fléau.

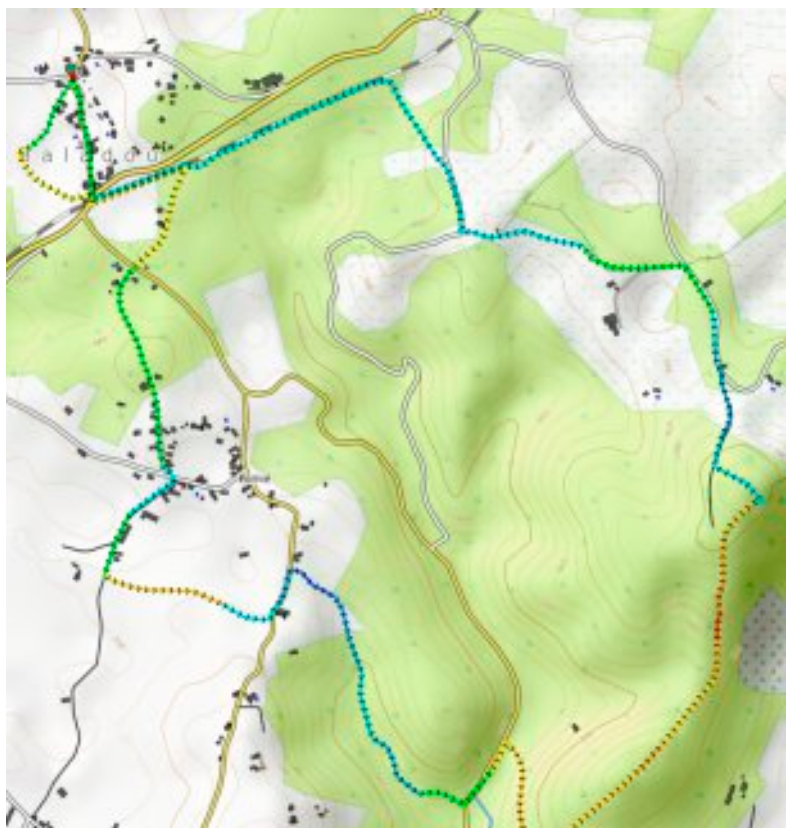
Encore une fois, il reste à souhaiter que 2022 nous préserve des turbulences économiques, sociales, environnementales, qu'elle nous garde en bonne santé, nous rende le sourire si nous l'avons perdu, qu'elle nous maintienne dans la vie sociale.

## Les Baladeurs Baladins

Le 26 septembre dernier les Baladines et Baladins ont été conviés une nouvelle fois à participer à une balade pédestre pour redécouvrir des coins moins connus de la commune.

Deux itinéraires étaient proposés aux marcheurs pour rejoindre le Mont Mercou, l'un facile et à plat et l'autre plus sportif. Finalement l'ensemble de la quinzaine de participants qui s'étaient retrouvés comme d'habitude sur le parking du cimetière ont opté pour le circuit sportif. Nous avons ainsi parcouru 10 km et absorbé une dénivelée de 270 m, en passant par Pomié, Labrunie, le chemin au sud du Pic Aubert, la D33 (altitude 150), la maison des Résistants au Pic, la Fageole, le Mont Mercou (altitude 320), Jacquablanca, le Tourein, Lagarrigue et le sentier longeant la voie ferrée.

A droite, la carte du parcours en pointillé coloré



# Nouvelles des associations

## Les Baladeurs Baladins (suite)



Le clou du parcours était bien évidemment la montée depuis la D33 jusqu'au Mont Mercou. Quelques-uns ont tiré la langue mais tous sont arrivés sans problème majeur et ont apprécié la halte au Mont Mercou, et pas seulement pour le paysage... De retour au point de départ certains ont ensuite partagé un pique-nique bien mérité.

Comme d'habitude nous prévoyons une semaine de nettoyage des sentiers durant la deuxième moitié du mois de mai, à des dates qui restent à définir. On ne manquera pas de faire appel aux bonnes volontés le moment venu. Il faudra également prévoir le rafraîchissement du marquage de nos sentiers.

Il est bon de rappeler que les sentiers de Baladou existent parce qu'ils ont été entretenus, et, pour certains, défrichés à coups de hache et de tronçonneuse par quelques passionnés. Pour que ce patrimoine qui est le bien de tous continue à rester utilisable les quelques habitués volontaires sont toujours à la recherche de renfort : soyez les bienvenus !



Par ailleurs nous espérons pouvoir proposer à nouveau d'autres balades dans les prochains mois : n'hésitez pas à laisser vos coordonnées pour être sûr-e d'être informé-e.

Vous pouvez nous contacter au 06 02 32 10 87 ou par e-mail à l'adresse [baladeurs.baladins@gmail.com](mailto:baladeurs.baladins@gmail.com)

## Cours d'informatique

En mars 2020, les restrictions sanitaires n'ont pas permis la continuité des cours et ce jusqu'à aujourd'hui. Malheureusement, les restrictions perdurent et l'enseignant ne veut à aucun moment reprendre les cours, car avec le masque, le local mis à la disposition par la mairie, se transformerait plus en studios de Walt DISNEY qu'en salle de cours. Dès que la menace sanitaire s'estompera nous aviserons.



# Bon à savoir

## Résultats d'examens

Une information nous a échappé lors de la rédaction du bulletin de juillet; nous présentons toutes nos excuses à l'intéressé.

brevet professionnel **Quentin DELPY**

## Etat-Civil

Ils sont arrivés...

Maely **MONTY**  
Kim **MALHANA**

Ils se sont mariés ...

Madame Rosa Maria **DIAS DIOGO**  
et Monsieur Marteen Albin **WINDHAUSSEN**

Ils sont partis...

Monsieur Georges **ROUILLER**  
Madame Marie-Louise **DAUBET** veuve **LAVILLE**  
Madame Janine **BOQUET**  
Monsieur Jean-Claude **CARBON**  
Simone **GAUBERT** veuve **MAURY**  
Eliane **CAVARROC** veuve **PINSAC**

## Calendrier des vacances scolaires 2021-2022

Zone C (Paris, Créteil, Versailles, Montpellier, Toulouse)

Vacances d'hiver: du samedi 19 février 2022 Au lundi 07 mars 2022

Vacances de printemps: du samedi 23 avril 2022 Au lundi 09 mai 2022

Pont de l'Ascension: du mercredi 25 mai 2022 Au Lundi 30 mai 2022

Vacances d'été: jeudi 07 juillet 2022 au soir

# Nouveautés réglementaires

## Timbres postaux

Les tarifs postaux sont depuis le 1er janvier 2022 fixés à :

Timbre rouge (lettre prioritaire) : 1,43 euro

Timbre vert : 1,16 euro

Lettre suivie : 1,66 euro

Ecopli : 1,14 euro

Lettre recommandée : 4,55 euros

## Autoroutes

Les tarifs des principaux réseaux autoroutiers doivent s'accroître de 2% en moyenne au 1er février 2022.

## Bonus écologique

Pour répondre à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre et encourager l'achat de véhicules peu polluants, le bonus écologique et la prime à la conversion sont maintenus en 2022.

## Revalorisation du Smic

Au 1er janvier 2022, le Smic est revalorisé de 0,9 % pour atteindre 10,57 € par heure (contre 10,48 € par heure depuis le 1er octobre 2021), soit 1603 € par mois sur la base de la durée légale du travail de 35 heures de travail hebdomadaire.

La revalorisation annuelle du Smic est liée à l'évolution de l'inflation et des salaires pour les ménages les plus modestes.

## Revenu d'engagement pour les jeunes

À partir du 1er mars 2022, les jeunes de moins de 26 ans, sans emploi ou formation, pourront bénéficier d'une allocation pouvant aller jusqu'à 500 €, en contrepartie de 15 à 20 heures de formation ou d'accompagnement par semaine, sur une durée de 6 à 12 mois.

## Automobile

Les limiteurs de vitesse deviendront obligatoires dans les véhicules neufs à partir de juillet 2022 pour les constructeurs dans l'Union européenne.

A partir mai 2022, dans toute l'Union européenne, un certain nombre d'assistants de sécurité intelligents seront installés de série dans les nouveaux véhicules, spécifiquement les voitures, les utilitaires, les camions et les autobus. Boîte noire, éthylomètre anti-démarrage, avertisseur de somnolence ou encore système de freinage d'urgence automatisé seront intégrés dans les nouveaux véhicules.

### Plastique à usage unique : de nouvelles interdictions

Le 1er janvier 2022 constitue une nouvelle étape de la loi anti-gaspillage, qui prévoit la fin de la mise sur le marché des emballages à usage unique d'ici 2040. Dans ce cadre, à partir du 1er janvier 2022, sont interdits :

- le suremballage plastique des fruits et légumes frais de moins de 1,5 kilos
- l'emballage plastique lors de l'expédition de publications presse et publicités
- les emballages plastiques non biodégradables pour les sachets de thé et tisane proposés à la vente
- les jouets en plastique proposés gratuitement aux enfants dans le cadre de menus
- le collage direct d'étiquettes non biodégradables et non compostables, sur les fruits et légumes.

Par ailleurs, les établissements recevant du public doivent être équipés d'au moins une fontaine d'eau potable.

### Réglementation thermique RT 2020

Alors que la RT 2012 concernait l'isolation thermique des logements, la RT 2020 englobe la production d'énergie et l'empreinte environnementale des bâtiments. Elle tient compte de la consommation des appareils ménagers, des téléviseurs, des ordinateurs et de l'impact carbone de la construction elle-même.

Les maisons soumises à la RT 2020 devront ainsi consommer moins que celles construites selon la RT

2012. Alors que la RT 2012 imposait un plafond de consommation de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an au bâtiment, la RT 2020 prévoit la construction de maisons autosuffisantes en énergie. Elle tend à supprimer totalement le gaspillage énergétique. Elle vise à imposer aux promoteurs la construction de bâtiments à « énergie positive » (on génère plus qu'on ne consomme) en plus des maisons passives. La RT 2020 impose par ailleurs des limites de consommation très précises. La consommation de chauffage d'une maison individuelle ne doit ainsi pas dépasser 12 kWh/m<sup>2</sup> par an. La consommation totale d'énergie primaire (incluant le chauffage, l'eau chaude sanitaire, l'éclairage et les appareils électriques) doit demeurer inférieure à 100 kWh/m<sup>2</sup> par an. Une production d'énergie renouvelable doit permettre de couvrir les besoins énergétiques du bâtiment ou, mieux, de les dépasser. La dépense énergétique devra donc demeurer équivalente à 0 kWh/m<sup>2</sup> par an.

Pour répondre à la norme RT 2020, les promoteurs devront donc notamment :

- Assurer une excellente isolation thermique au bâtiment en employant des matériaux biosourcés (la ouate de cellulose ou le chanvre, par exemple) ;
- Prévoir une ventilation hautement efficace comme la VMC double flux ou la pompe à chaleur ;
- Étudier avec précision l'emplacement et l'orientation d'une maison pour profiter des apports solaires en hiver ;
- Recourir à des énergies renouvelables ou à des technologies permettant la production d'énergie par la maison (panneau photovoltaïque ou puits canadien, par exemple) ;
- Installer des fenêtres de haute qualité (chauffantes et rafraîchissantes) ;
- Prévoir des systèmes de récupération des eaux de pluie ;
- Limiter les consommations énergétiques des appareils ménagers installés dans la maison.

En réduisant l'usage des énergies fossiles, la RT 2020 devrait réduire l'impact des bâtiments sur l'environnement. Cette nouvelle réglementation vise aussi à améliorer la qualité de vie dans les logements tout en réduisant les factures énergétiques des ménages.

# Témoignage d'une nouvelle baladine

## MON ARRIVEE A BALADOU

En janvier 2020, je suis arrivée à Lagarrigue de Baladou. Dans ma recherche pour trouver un havre de paix après quelques turbulences personnelles, j'avais misé sur cette jolie bourgade entourée de paysages tranquilles où la qualité de vie allait m'aider à me « refaire une santé »

Un guide fourni par le secrétariat de la mairie m'a permis de découvrir les sentiers pédestres de la commune et ainsi de reprendre une activité physique qui me faisait défaut.

Février 2020 : désireuse de nouer des contacts à travers certaines activités répertoriées dans le petit Baladin qu'une voisine avait mis à ma disposition, j'ai participé à la dictée de Pivot. Ma satisfaction n'est pas due au nombre de fautes d'orthographe que j'ai faites ce jour-là (!) mais plutôt au dynamisme affiché par cette petite commune, à travers les projets de ses associations.

Voilà qui m'allait bien.

Puis le coronavirus est passé par là. Inutile de décliner toutes les modifications que cette pandémie a engendrées dans nos vies de tous les jours. Comme tout le monde, je pense, j'ai essayé de sauvegarder mon mode de vie d'avant, surtout de me maintenir en santé physique. Certes, les marches solitaires dans les chemins autour de mon domicile, la pratique du cyclotourisme réduite à 10 km pour se mettre en accord avec la loi, tout ça m'a permis de lutter un peu contre la sédentarité. Mais l'intégration sociale dans tout ça ?

## MON ENTREE A BALADOU-GYM

Quand, dans le Petit Baladin n°40 de juillet 2021, j'ai lu un article sur l'association Baladou Gym, il m'est apparu évident que le programme correspondait exactement à mes attentes : entretenir son corps, lutter contre le repli sur soi, aller au-devant des autres, lutter contre la sédentarité et son cortège de problèmes de santé.

C'est ainsi que depuis septembre 2021, j'ai rejoint le groupe d'une trentaine de participants(es) assidus les lundi matin de 9h30 à 10h30 et mercredi soir de 18h30 à 19h30. Dans une salle polyvalente très agréable, notre professeure diplômée Christine nous fait travailler avec beaucoup de tonicité, attentive à toujours personnaliser ses conseils. Ici, pas de compétition, juste une réelle attention à chacun, pour que ce moment soit bénéfique à tous mais reste néanmoins du plaisir. Sourire aux lèvres, échauffement dans une ambiance musicale, renforcement musculaire, travail sur l'équilibre et la prévention des chutes, exercices en groupe en respectant les distanciations ou individuel, étirements en fin de séance, relaxation,... tout est fait pour qu'à la fin de

la séance, chacun reparte « mieux dans son corps et mieux dans sa tête ».

## MA PARTICIPATION A UN ATELIER

De plus, j'ai eu la chance de faire partie des 12 participants hommes et femmes de plus de 60 ans inscrits au projet « Équilibre du Bien-être » dont le programme a été élaboré par Christine, aidé du bureau de l'association, validé et subventionné par la Commission des Financeurs du Lot.

L'objectif de cet atelier : proposer une activité physique régulière en vue d'apporter aux personnes, un effet bénéfique sur leurs capacités fonctionnelles et cognitives, pour améliorer le sommeil, la gestion du stress, la prise en compte des douleurs et difficultés de motricité... Tout en facilitant l'intégration sociale et en contribuant ainsi, à la qualité de vie de la personne « un peu plus âgée ».

La première des douze séances a commencé le 13 septembre dernier. A noter que le groupe est très assidu. Preuve, s'il en fallait, que le programme proposé répond aux attentes des participants. J'ajoute que la convivialité est toujours au rendez-vous. Ce qui n'empêche nullement que le travail soit fait sérieusement.

Un tour de table permet à chacun de donner ses impressions et son retour d'expérience sur les notions abordées lors des séances précédentes. Voici, pêle-mêle, quelques-unes des différentes techniques déclinées : cohérence cardiaque, marche afghane, Qi gong, relaxation, initiation à la méditation... et bien d'autres.

Ce programme a pris fin le 13 décembre. D'ores et déjà, mon propre ressenti est un satisfecit complet : en plus des différentes améliorations liées à tous les exercices sur la mobilité et ceux consacrés à la respiration, j'ai trouvé un mieux quant à des insomnies qui m'accompagnaient depuis des années. D'où un équilibre physique amélioré et surtout un élan vital retrouvé. Et ne parlons pas du lien social qui est si important pour mettre les gens en relation. A chacun ensuite de s'engager sur le chemin et de mettre à profit les divers enseignements prodigués pour améliorer ou maintenir son équilibre physique, mental et psychique.

Et je veux exprimer ici un profond sentiment de gratitude à tous ceux qui se sont mobilisés pour nous offrir une occasion de sortir de l'isolement où le Covid nous avait entraînés. Ils nous permettent ainsi lutter efficacement contre les affres du temps.

Catherine HERY - MONTORIER  
15 décembre 2021

# Agenda

## Comité des fêtes

### SALLE DES FÊTES

26 FÉVRIER AU SOIR: soirée hivernale avec C. Bergougnoux

Début juin: soirée tapas (à confirmer)

contact: Thomas Lacroix, 06.44.75.82.82

comitedesfetesbaladou@outlook.fr

## Réunions de généalogie

### MAIRIE, SALLE DU CONSEIL

Le premier vendredi du mois

ou en distanciel, selon la situation sanitaire

contact: Jean-Claude MAZOT

jc.mazot@orange.fr

## Cours de Gym

### SALLE DES FÊTES

17 JANVIER: début du projet « J'équilibre mon corps et mon alimentation ».

Infos: andp1954@gmail.com

Reprise des cours: à définir

contact: Annie PESCHER

baladou46600.gym@gmail.com

## Elections

**PRÉSIDENTIELLES: LES 10 ET 24 AVRIL**

**LÉGISLATIVES: LES 12 ET 19 JUIN**

## ACCOR'DANCE

### SALLE DES FÊTES

contact: Michel GAUCHER

07 86 55 38 24

## Balades et entretien des sentiers

### ENTRETIEN

après la mi-mai: semaine de nettoyage

### BALADE

FIN MARS (à préciser)

infos:

06 02 32 10 87 ou 06 31 33 65 22

email: baladeurs.baladins@gmail.com

## Bibliothèque municipale

### SALLE DES FÊTES

6 février à 14h30: Dictée PIVOT

### BIBLIOTHÈQUE

horaires de la bibliothèque:

le mercredi 16h30 à 18h30

le samedi de 10h à 12h

Infos et distribution à domicile:

06 73 00 11 72 ou 06 88 90 05 28

bibliobaladou@gmail.com

# Violences faites aux femmes

Le Centre Intercommunal d'Aide Sociale et le Service Santé de CAUVALDOR, ont souhaité se saisir du sujet des violences faites aux femmes, déclaré grande cause nationale par le Président de la République en 2017. A ce titre ils nous demandent de relayer au plus près des

habitants de notre territoire toutes informations et numéros utiles auxquels peuvent accéder les victimes de violences. Vous trouverez ces informations sous forme de bandeau ci-dessous et dans la liste de numéros utiles, à la page suivante.



Violences Femmes Info  
numéro d'aide et d'écoute  
anonyme et gratuit  
accessible 24h/24 et 7j/7



ArretonsLesViolences.gouv.fr  
pour effectuer un signalement  
en ligne, anonyme et gratuit  
ce tchat est accessible 24h/24 et 7j/7.



Numéros en cas d'urgence  
par téléphone ou par SMS  
aux numéros gratuits



En cas de  
besoin  
d'hébergement  
urgent

Pour contacter les  
forces de sécurité

# Informations utiles

## Horaires d'ouverture de la Mairie

Mardi de 14h à 18h

Mercredi de 9h à 12h

Judi de 14h à 18h

Vendredi de 14h à 17h

Le Maire reçoit sur rendez-vous.

téléphone: 05 65 37 30 68

courrier électronique: mairiebaladou@gmail.com

site web: <https://www.baladou.fr>



## Transport à la demande

Le mercredi matin vers Martel - 2€/pers voyage AR

Le vendredi matin vers Souillac - 2€/pers voyage AR

Le 2ème mercredi du mois après midi vers

Brive-La-Gaillarde - 2€/pers voyage AR

Prise et remise à domicile.

A réserver la veille par téléphone à la mairie

téléphone: 05 65 37 30 68

## Horaire des cars scolaires avec arrêt à Baladou

Arrêt: l'abri-bus "des lycéens", sur la RD803 - service n° 888 à partir du 01/09/2021

source: <https://www.mestrajets.lio.laregion.fr/documents/>

Jours de la semaine	LàV	LàV	LàV	LàV	
PERIODES SCOLAIRES	•	•	•	•	
PETITES VACANCES	•	•	•	•	
ÉTÉ	•	•	•	•	
ST-DENIS-LES-MARTEL	Gare SNCF	06:50	08:45	13:05	18:05
MARTEL	Maison de retraite	07:00	08:55	13:15	18:15
	Bourg	07:04	08:59	13:19	18:19
	Collège Les Sept Tours	07:08	09:03	13:23	18:23
BALADOU	Bourg	07:13	09:08	13:28	18:28
SOUILLAC	Route de Martel	07:23	09:18	13:38	18:38
	Gare SNCF	07:28	09:23	13:43	18:43
	Collège/Lycée hôtelier	07:33	09:28	13:48	18:48
	Lycée Louis Vicat	07:40	09:35	13:55	18:55

Jours de la semaine	LàV	LàV	Me	LàV	LMJV	
PERIODES SCOLAIRES	•	•	•	•	•	
PETITES VACANCES	•	•	•	•	•	
ÉTÉ	•	•	•	•	•	
SOUILLAC	Gare SNCF	07:50	12:10	13:05	17:05	18:05
	Collège/Lycée hôtelier	07:55	12:15	13:10	17:10	18:10
	Lycée Louis Vicat	08:02	12:22	13:17	17:17	18:17
	Route de Martel	08:09	12:29	13:24	17:24	18:24
BALADOU	Bourg	08:19	12:39	13:34	17:34	18:34
MARTEL	Collège Les Sept Tours	08:24	12:44	13:39	17:39	18:39
	Bourg	08:27	12:47	13:42	17:42	18:42
	Maison de retraite	08:30	12:50	13:45	17:45	18:45
ST-DENIS-LES-MARTEL	Gare SNCF	08:40	13:00	13:55	17:55	18:55

## Bibliothèque municipale

le mercredi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 12h

Tél: 06 73 00 11 72 ou 06 88 90 05 28

[bibliobaladou@gmail.com](mailto:bibliobaladou@gmail.com)

## Déchetteries

- Zone artisanale, 46600 MARTEL

Tél: 05 65 27 19 42

Mardi et vendredi : 14:00-18:00

Mercredi, jeudi, samedi: 09:00-12:00

- Combe de Nouziès, 46200 LACHAPPELLE-AUZAC

tél 05 65 37 08 22

Mardi, mercredi, vendredi et samedi: : 09:00-12:00

tous les jours sauf le dimanche: 14:00-18:00

## Cauvaldor Services

Mairie de Martel, place des Consuls.

Tél: 05 82 13 00 85.

Horaires : le mardi 9h-12h et 14h -17h,

le jeudi 13h-19h.

service ambulancier: prendre contact avec

Mathilde et Emmanuelle : 06 49 22 13 65

Frédéric et Stéphane : 06 49 22 13 64

[cardesservicespublics@cauvaldor.fr](mailto:cardesservicespublics@cauvaldor.fr)

## Urgences

**SAMU 15 - Police 17 - Pompiers 18**

**N° général des urgences 112**

**Violences conjugales 3919**

**SMS police secours 114**

**hébergement d'urgence 115**

**Enfance en danger 119**

**Jeunes victimes de violences numériques : 30 18**

**Victimes de harcèlement à l'école : 30 20**

**Maltraitance envers les personnes âgées ou en situation de handicap : 39 77**